



France-Madagascar

La coopération se raffermit davantage

p.17

p.18

LES RESPONSABLES DE LA DOUANE S'ENGAGENT POUR L'ÉTHIQUE



p.05

COOPÉRATION : LE GRAND RETOUR DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT



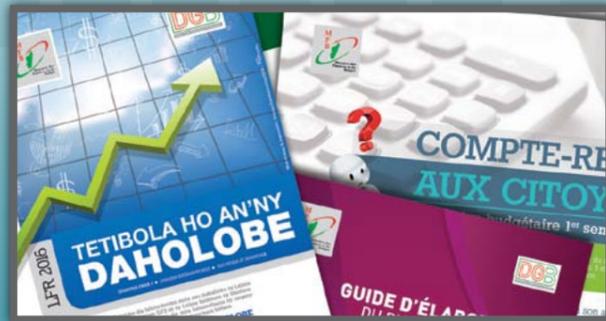
p.11



ROYAUME DU MAROC ET LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR : 2 CONVENTIONS SIGNÉES POUR LE SECTEUR FINANCIER



07 POURSUITE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS : SORTIE DE LA NOUVELLE LOI N° 2016-055 DU 25 JANVIER 2017



22 LES INNOVATIONS APPORTÉES AU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2017



08 COMPTABILITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES : MADAGASCAR ACCUEILLE DEUX ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX



27 DIRECTION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES : LA FINANCE POUR TOUS



10 ATELIER ONU SUR LES PRIX DE TRANSFERT - COMPARABILITÉ ET MÉTHODES



16 APPUI BUDGÉTAIRE DE 1 MILLION D'UC DE LA BAD

Directeur de Publication :
Bruno RAZANANIRINA

Rédacteur en Chef :
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY

Comité de rédaction :
Harimalala Tiana ANDRIANTOANDRO
Antsa RAMAROSON
Malala RASOLOFOSON
Frederica HIANASY
Mbolatiana RANAIVO
Brice RANDRIANASOLO
Patricia RAKOTO
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA
Hasina Mihamintsoa RASOLONDRAINIBE
Mikaïla LOKHAT
Hermann RAKOTONDRAZAKA
Landy Nantenaina ANDRIAMIALIZAFY
Mamy RAMANANA
Luc RAKOTOARISOA
Onivola ANDRIANARY LALA
Yannick Joel ANDRIAMISA
Ella JAOTINA
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY
Tianah ANDRIANTSOA

Infographiste - metteur en page :
Hasina F. ANDRIAMPARISON

Photographes :
Hasina F. ANDRIAMPARISON
Hery RASOLOARIMANANA

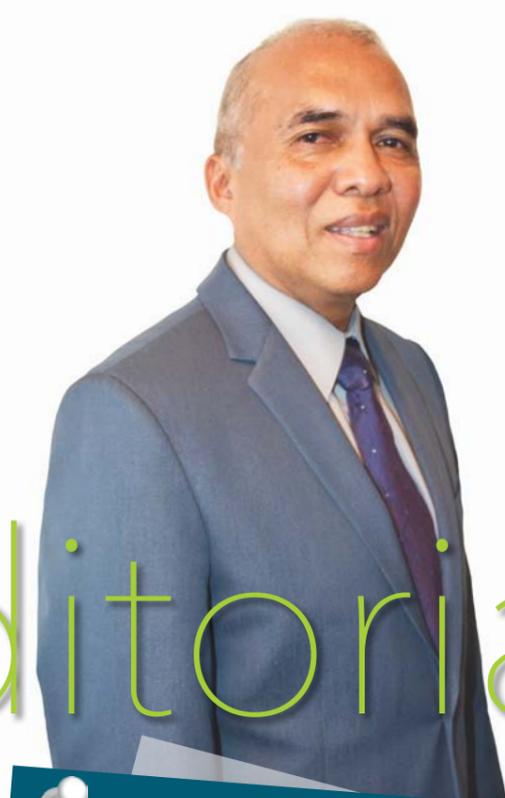
**LES ECHOS
DES FINANCES ET
DU BUDGET**

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N°03

Imprimé en 5.000 exemplaires

Éditorial



Le mot du ministre

En cet "Asaramanitra" 2017, je m'abstiendrai de dresser le bilan détaillé de l'exercice écoulé. Je souhaiterai simplement rappeler les grands faits de l'année précédente à commencer par les négociations avec le FMI qui ont abouti à l'obtention de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) d'un montant de 220 millions de DTS soit l'équivalent de 304,7 millions USD.

2016 a également été marquée par la Conférence des Bailleurs et Investisseurs à Paris au cours de laquelle Madagascar a obtenu un financement de 10,2 milliards USD. Il est intéressant de noter que lors de cette rencontre au sommet, la partie malgache a été conduite au plus haut niveau par le Président de la République Hery RAJAONARIMAMPINANINA en personne. Ce dernier a d'ailleurs fait remarquer dans son discours du 6 janvier dernier au Palais d'Iavoloha que "beaucoup d'avancées ont été réalisées en 2016 en matière de gestion des finances publiques".

J'ajouterai qu'il reste également des efforts conséquents à fournir pour assurer la consolidation et la continuation des réformes entreprises au niveau du Ministère des Finances et du Budget dont je suis en charge. Pour cela, je compte sur l'engagement, la prise de responsabilités et la collaboration des uns des autres pour ne pas interrompre l'élan déjà entrepris dans la reprise économique. Notamment à travers la Loi de Finances pour 2017 qui s'inscrit dans la troisième année de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Un développement inclusif et durable qui profitera à tous pour que 2017 soit effectivement une "bonne et heureuse année" pour Madagascar et les Malgaches.

Gervais Maurice Marie François RAKOTOARIMANANA
Ministre des Finances et du Budget

Les actualités de la Douane

Promotion de l'éthique : Poursuite des Journées portes ouvertes

Inscrite dans la promotion de l'Éthique au sein de la Douane, la tournée des Journées portes ouvertes se poursuit dans les bureaux des ex-provinces, drainant un public majoritairement composé d'étudiants et d'usagers de la douane. Lancées à Antananarivo en septembre, Majunga et Toamasina ont été les prochaines villes à en bénéficier, avec une représentativité des bureaux des douanes périphériques. Cet événement, qualifié d'inedit, suscite un intérêt manifeste chez la plupart des visiteurs en général, qui loue l'audace de l'initiative, l'éthique étant un sujet plutôt sensible et matière à tabou. Mais pourvu que cela ne reste pas au stade de vœux pieux, et que les retombées se ressentent au niveau des relations entre usagers et agents des douanes, c'est le souhait du public. Celui-ci a par ailleurs souhaité que d'autres administrations emboîtent le pas à la Douane.



Réforme et modernisation. La dématérialisation s'étend à Antsiranana

Après Mamory Ivato, les trois bureaux des Douanes de Toamasina, Fianarantsoa, Ivato aéroport, Nosy-Be, Fort-Dauphin, la douane d'Antsiranana sera le neuvième bureau à bénéficier de la dématérialisation, avec l'abandon du papier. Pour rappel, le processus de dématérialisation a été progressivement initié au sein de l'administration des douanes malagasy, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la société Malagasy Community Network Services GasyNet. Il vise à : faciliter et sécuriser les échanges, promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption et améliorer le recouvrement des recettes. A tous les points de vue, l'automatisation devra servir efficacement tant les intérêts privés que publics.

Lutte contre les trafics illicites et la contrebande. Mise en place d'un poste de surveillance à Nosy-Be

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de surveillance, l'ouverture officielle d'un premier poste de surveillance a été lancée à Nosy-Be le 07 octobre 2016. Ce choix s'avère opportun, l'île aux parfums étant un site pilote stratégique à plus d'un titre, mais plus particulièrement, elle constitue une porte de sortie illicite des richesses et des patrimoines nationaux et ainsi qu'une porte d'entrée et de sortie de produits narcotiques, ce qui conduit la douane à renforcer ses dispositifs de lutte contre les trafics illicites et la contrebande, au bénéfice du développement socio-économique et de l'accroissement des recettes fiscales. A terme, outre les bureaux déjà opérationnels à Antananarivo et Toamasina, treize postes de surveillance devront être implantés sur tout le territoire malgache.



Article 1^{er} de la Déclaration d'Arusha Révisée



Photo : Communication DGD

Mission internationale. La douane et les impôts au Maroc

Sous la conduite du Directeur général des douanes, Eric Narivony RABENJA, une délégation de douaniers et d'agents des impôts s'est rendue au Maroc du 24 octobre au 04 novembre 2016 pour une visite d'études auprès de l'Administration des douanes et des Impôts Indirects. Inscrite dans le cadre du projet gouvernemental et de modernisation de l'Administration des douanes malgaches effectué en partenariat avec la Banque Mondiale. Ce voyage avait un double objectif : s'inspirer de l'expérience marocaine, en matière de contrôle par analyse de risques et d'échange automatisé d'information avec les partenaires ; de facilitation de la procédure douanière et de partenariat avec le secteur privé ; et s'informer sur le dispositif de gestion stratégique et le processus de professionnalisation de la gestion de capital humain, élément central de la réforme.

Trafic illicite : Une saisie record

Une tentative d'exportation illicite a été déjouée le samedi 21 janvier à l'aéroport international d'Ivato. Un beau coup de filet, un de plus, avec la saisie de 18 kg d'or par la douane dans les bagages d'un couple de trafiquant malgacho-syrien. Par ailleurs, il est à rappeler que le 29 septembre dernier, l'administration douanière malgache a également intercepté la tentative d'exportation illicite de 18 lingots d'or pesant au total 24 kg. Avec les saisies effectuées lors des années précédentes effectuées par toutes les parties prenantes, la quantité d'or en dépôt à la Banque Centrale de Madagascar s'élève à 146 kgs actuellement.

DGD



Les responsables de la douane s'engagent pour l'éthique

Les principaux responsables de la douane ont signé un engagement écrit pour l'éthique en public le 23 septembre 2016 lors des Journées portes ouvertes, faisant ainsi preuve d'exemplarité en matière d'éthique, tel que le veut l'article 1^{er} de la Déclaration d'Arusha Révisée. Celui-ci stipule en effet que la responsabilité de la prévention de la corruption devrait incomber principalement au Chef de la douane et aux cadres dirigeants. Et de poursuivre sur la nécessité de maintenir un niveau élevé d'éthique qui doit être mis en exergue, ainsi que sur l'engagement à lutter contre la corruption qui ne doit pas se

démentir. Il y est également entendu que les responsables et le personnel d'encadrement des douanes doivent assumer effectivement leur rôle directeur et accepter un niveau de responsabilité adapté à leur fonction afin que des normes d'éthique rigoureuses soient respectées dans tous les domaines d'activité de la douane. Et de conclure sur le fait que les responsables des douanes doivent clairement et sans équivoque montrer l'intérêt qu'ils accordent à l'éthique et être considérés comme jouant un rôle exemplaire, conforme à la lettre à l'esprit du Code de conduite.

L'ANALYSE DES DONNÉES AU SERVICE DE LA GESTION EFFICACE DES FRONTIÈRES

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES 2017
Toamasina le 26 janvier 2017

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



Lancement du site web de la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF)

Décidément, 2016 a été une année riche en grandes réformes et innovations pour la DGCF. En effet, suite à la nomination du nouveau Directeur Général M. RAOELJAONA Bien Aimé à sa tête en Janvier 2016, cette entité a vu de nombreux projets se concrétiser. Citons, entre autres, l'instauration d'un cadre organisationnel et fonctionnel, la modernisation du mode de contrôle à travers le renforcement du contrôle a posteriori... Et en cette nouvelle année 2017, par l'essor considérable des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication - NTIC, la DGCF s'adapte à l'air du temps grâce à son site web.

Accessible via le lien <http://www.mefb.gov.mg/dgcf>, le site internet de la DGCF au design résolument moderne est construit autour de diverses rubriques et actualités, mais aussi des interviews et des news en ligne. Le tout agrémenté de galeries photos pour une visite attractive et dynamique.

Développé dans le souci constant de renforcer l'information sur les actualités relatives à la DGCF, le site fournit des pages rédigées en malagasy et en français, avec des informations contextuelles simplifiant l'accueil de ses visiteurs.

Se voulant informatif et engageant, le portail est organisé autour de 2 thèmes principaux :

Qui sommes-nous ?

Les internautes feront de plus amples connaissances avec l'entité à travers la rubrique LA DGCF qui fournit des informations sur son HISTORIQUE, ses MISSIONS ET ATTRIBUTIONS, son ORGANISATION, son FONCTIONNEMENT, sa PRESENCE TERRITORIALE ainsi que sa PRESENCE AU SEIN DES INSTITUTIONS, MINISTERES, ETABLISSEMENTS PUBLICS et COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.

Que faisons-nous ?

Les Rubriques **ACTUALITES** et **LES CONTROLES & PROCEDURES & OUTILS** permettront aux internautes d'accéder aux différents événements et activités concernant la DGCF.

La rubrique **TEXTES**, garnie en archives sur les Constitution, lois et textes relatifs aux domaines qui touchent la DGCF, fera le bonheur des internautes.

Enfin, étant une plateforme dynamique d'informations, le site internet mettra les internautes sur la touche des informations économiques nationales et internationales à travers les rubriques **A VOUS LA PAROLE**, dans laquelle des personnalités livreront leurs points de vue sur les événements marquants et **NEWS EN LIGNE** qui relayera quotidiennement les actualités



Mot du Directeur Général

RAOELJAONA Bien Aimé

Tongaso ! Bienvenue sur le site web de la Direction Générale du Contrôle Financier.

La DGCF que je dirige avec fierté et enthousiasme depuis Janvier 2016 est un département incontournable pour l'instauration d'une Bonne Gouvernance économique et financière à Madagascar à travers les missions de contrôle qu'elle effectue auprès des Institutions, Ministères et autres entités bénéficiant du concours financier de l'Etat ou de ses démembrements.

Étant la garante de la bonne réalisation de ces missions et du fonctionnement rationnel de l'Administration publique et financière, l'une des priorités de la DGCF pour cette année 2017 est la mise en ligne de ce site web à travers lequel nous renforçons, d'une part, notre visibilité et d'autre part, la transparence, consistant en la communication des actualités et événements relatifs à nos activités et singulièrement sur les diverses réformes en matière de contrôle.

De surcroît, en nous affichant sur la toile à travers cette plateforme dynamique d'informations et d'échanges, nous renforçons notre ouverture sereine et confiante vis-à-vis de l'Administration en général, tout en nous conformant aux valeurs « Transparence, Respect, Rigueur, et Intégrité (TRRI) » prônées et véhiculées par le Ministre des Finances et du Budget.

Actuellement à sa phase de lancement, ce site sera au fur et à mesure enrichi et développé.

Le processus d'innovation que nous nous sommes engagés à enclencher est permanent et a pour objectif de faire de ce site un support moderne et continu de diffusion de toutes les informations émanant de la DGCF.

Nous affichons ainsi, une fois de plus, notre volonté première d'être une Administration Publique Professionnelle et Efficace.

Et puisqu'un site web vaut mieux qu'un long discours, je vous invite à visiter sans tarder le nôtre : <http://www.mefb.gov.mg/dgcf>.

Bonne navigation !

DGCF

Poursuite de la réforme du système des Marchés Publics :

sortie de la nouvelle loi n° 2016-055 du 25 janvier 2017

Photo : Hery RASOLO



Depuis une douzaine d'années d'application de l'ancien Code des Marchés Publics, nous avons eu plusieurs vécus tant positifs que négatifs. La mise à jour est arrivée à point nommé, ainsi le nouveau Code des Marchés Publics a été promulgué le 25 janvier 2017. Il s'agit de la loi 2016-055.

Certaines des grandes lignes de modifications et d'améliorations se présentent actuellement comme suit :

- Consécration du principe de séparation de la fonction « contrôle » et celle de « régulation »
- Mise en évidence des particularités respectives de la fonction de régulation et celle de contrôle.
- Mise en place d'un fonds de pérennisation au profit de l'Autorité de régulation des marchés publics
- Redéfinition des compétences de l'organe administratif chargé de statuer sur les plaintes, désormais dénommé Comité de Règlement de Différends et chargé des recours administratifs liés à l'attribution des marchés et du règlement amiable des litiges.
- Mise en place d'un comité d'éthique au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics chargé d'instruire les cas de non-respect de l'éthique des marchés publics disposant d'une structure tripartite et paritaire.
- Mise en adéquation des marchés publics avec les exigences d'ordre budgétaire : contrat-cadre, marchés à commandes, intégration des fonctions budgétaires dans le mécanisme de l'achat public
- Mise en place progressive des procédures dématérialisées afin d'optimiser le système informatisé de gestion des marchés publics et les actions de fiabilisation des bases de données sur les commandes publiques.

- Introduction de nouvelles dispositions qui traitent spécialement de la délégation de maîtrise d'ouvrage
- Introduction de dispositions qui font de la détermination préalable des besoins une obligation de l'autorité contractante lors de la phase de préparation et d'étude
- Introduction de dispositions plus explicites qui imposent la planification (Plan de passation des marchés)
- Introduction de dispositions prévoyant la possibilité de recours à l'arbitrage, la conciliation et la médiation en cas de litige
- Introduction de dispositions prévoyant l'application effective des sanctions, notamment les amendes prévues par la loi sur le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière, et ce, indépendamment des sanctions pénales ou administratives éventuelles

Dans la mise en œuvre du présent code, la société civile est habilitée à saisir l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de toutes les irrégularités qu'elle constate dans la conduite du processus des marchés publics à toutes les étapes, depuis la planification jusqu'à l'exécution des opérations. Il en va de même en ce qui concerne son devoir d'interpellation et de proposition en matière de régulation et de contrôle des marchés publics.

Néanmoins, à titre transitoire, les dispositions des Titres VII et VIII de la loi n°2004-009 du 26 juillet 2004 portant Code des Marchés Publics portant respectivement sur l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et le règlement des litiges et recours restent en vigueur jusqu'à l'effectivité de la mise en place des structures respectives prévues dans le présent code.



DGARM

Photo : Hery RASOLO

Comptabilité et informations financières : Madagascar accueille deux événements internationaux

Le monde de la comptabilité à Madagascar a accueilli deux événements d'envergure internationale du 25 au 28 octobre 2016. En effet, les XVI^{èmes} Assises de la FIDEF (Fédération Internationale Des Experts Comptables Francophones) ainsi qu'une conférence de la PAFA (Pan African Federation of Accountants) sur la gestion des finances publiques se sont tenues à Antananarivo à l'hôtel Carlton

XVI^{èmes} Assises de la FIDEF

La FIDEF est une fédération qui rassemble les organisations professionnelles comptables des pays francophones. Créée en 1981, à l'initiative de professionnels issus d'une quinzaine de pays dont Madagascar, la FIDEF réunit actuellement 48 organisations, dans 36 pays, sur 4 continents, soit environ 100 000 professionnels comptables.

La FIDEF organise régulièrement des Assises qu'elle tend à tenir en marge du Sommet de la francophonie. Comme ce sommet a eu lieu à Madagascar cette année 2016, c'est avec l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM) que la FIDEF a accueilli les représentants de ses instituts membres et d'autres éminents invités pour aborder le sujet « Quelle profession comptable pour servir nos économies : une vision pour demain »

Le Président de la République de Madagascar, Son Excellence Monsieur Hery RAJAONARIMAMPINANINA, a accepté d'honorer l'ouverture de ces XVI^{èmes} Assises en présence d'autres hautes personnalités dont le Président du Sénat.

Les différents aspects de la profession comptable francophone et de l'environnement économique dans lequel elle évolue, ont été passés en revue durant ces deux jours. Un état des lieux a été dressé et d'autres modèles professionnels ont été étudiés

dont notamment, ceux du Canada et de Singapour. Il est alors apparu la nécessité de faire évoluer l'organisation actuelle de la profession comptable francophone pour qu'elle soit mieux armée pour faire face aux demandes toujours importantes et variées de l'économie tant du secteur privé, y compris sa part informelle, que de l'Etat dans le cadre de l'amélioration continue dans la gestion des finances publiques.

A l'issue des Assises, en guise de synthèse et de conclusion, le Rapporteur Général a lancé un appel à l'endroit des experts comptables francophones, des Etats et surtout des autorités de tutelle des ordres pour qu'une réforme soit mise en œuvre afin que l'organisation de la profession comptable ne se limite plus uniquement aux seuls experts comptables inscrits sur le tableau de l'ordre mais que cette organisation prenne en compte et accueille les autres acteurs intervenant dans la chaîne de production d'informations comptables et financières. Cet appel a été dénommé « L'appel d'Antananarivo ».

Notons enfin que ce n'est pas la première fois que Madagascar accueille un tel événement car dans le passé, les 9^{èmes} Assises ont déjà eu lieu à Antananarivo en 1997.



SEM le Président de la République de Madagascar, lors de son allocution à l'ouverture des Assises



M. le Ministre des Finances et du Budget lors de son allocution à la clôture des événements



A l'ouverture des XVI^{èmes} Assises de la FIDEF.

A gauche du Président de la République de Madagascar, SEM Hery RAJAONARIMAMPINANINA, M. Mamour FALL, Président d'honneur de la FIDEF, Rapporteur Général des Assises Mme Asmaa RESMOUKI, Présidente de la PAFA (Pan African Federation of Accountants) M. Jacques POTDEVIN, membre du nominating committee de l'IFAC, représentant de la Présidente de l'IFAC

A sa droite, M. Kako NUBUKPO, Directeur de la Francophonie Économique et Numérique, OIF M. Mohamed HDID, Président de la FIDEF M. Jaona Ely L RAJERIRALINA, Président de l'OECF Madagascar

Appel d'Antananarivo, pour une profession comptable plus forte au service de l'économie

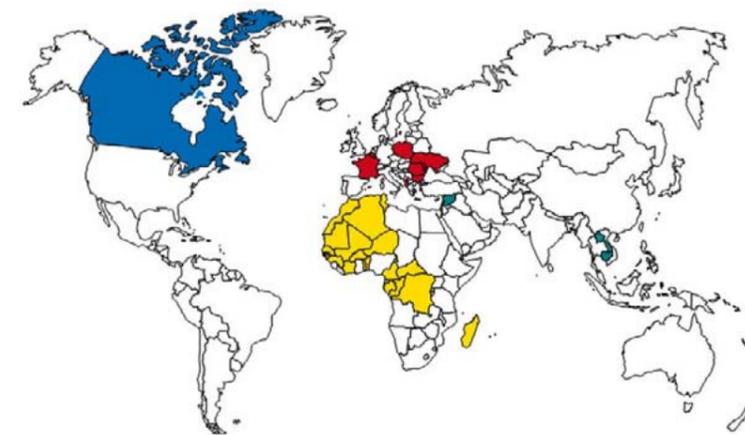
Les XVI^{èmes} Assises de la FIDEF qui se sont tenues à Madagascar ont permis de dresser un diagnostic clair de l'organisation actuelle de la Profession comptable Francophone et de la nécessité de la faire évoluer pour qu'elle soit davantage armée pour mieux satisfaire les demandes toujours plus importantes et variées, tant du secteur privé (y compris dans sa partie informelle), que de l'État dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion des finances publiques.

La multiplicité des acteurs répondant à ces demandes n'est pas prise en compte dans la structure actuelle des Organisations professionnelles comptables de la plupart des pays de l'espace Francophone, qui ne reconnaissent que les seuls Experts comptables habilités à l'exercice libéral de la profession. Aussi, devient-il nécessaire et urgent de revoir les

modèles actuels d'organisation de la Profession comptable, en proposant une nouvelle structure permettant d'accueillir les acteurs intervenant dans la chaîne de production de l'information comptable et financière, ainsi que dans les nombreuses missions d'accompagnement utiles aux États et aux acteurs économiques.

Appel est fait aux Ordres d'Experts comptables des pays Francophones et aux États, en particulier aux Autorités de tutelle des Ordres, afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires à cette fin, tenant compte de leurs environnements. Le présent appel bénéficie du soutien des organisations membres réunies en Assises, de l'IFAC, de la PAFA et de la Banque Mondiale.

Fait à Antananarivo, le 26 octobre 2016.



Les pays présents à la FIDEF

Amérique
Europe
Afrique
Asie

Photo : WordPress

Conférence de la PAFA sur la Gestion des Finances Publiques

Les Assises de la FIDEF ont tout de suite été succédées par un autre événement international le 27 octobre : la deuxième édition de la réunion sur la gestion des finances publiques organisée par la PAFA (Pan African Federation of Accountants) avec la participation de l'IFAC (International Federation of Accountants) en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Cette conférence interactive a été l'occasion d'explorer comment la profession comptable peut collaborer avec le secteur public pour soutenir le programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ainsi, les thèmes suivants ont été développés au cours de la journée :

- Gestion saine des Finances Publiques, des institutions efficaces et les objectifs de développement durable ;

- Information financière publique en Afrique francophone, pierre angulaire de la gestion saine des finances publiques ;
- Attirer, développer et retenir les professionnels de la finance dans le secteur public ;
- Mobilisation des recettes par le Gouvernement et Administration fiscale plus forte.

Un atelier sur « Les avantages de la comptabilité d'exercice et des rapports : adoption des normes comptables internationales pour le secteur public » a ensuite été animé par le CIPFA (Chartered Institute of Public Finance and Accountancy) le 28 octobre.

Transparence et bonne gouvernance ont été les maîtres mots de cet atelier. L'accent a été particulièrement mis sur l'avantage de disposer de rapports financiers transparents qui, outre le fait de favoriser la confiance du public à l'égard des actions gouvernementales, permettrait d'attirer les investisseurs. Par ailleurs, l'animateur

n'a pas manqué de souligner l'importance pour les instances gouvernementales de disposer d'un inventaire fiable de leurs passifs pour une meilleure gestion des risques.

Le conseiller stratégique du CIPFA a rassuré l'assistance sur la qualité des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et encourage ainsi les gouvernements à les adopter pour :

- Une plus grande crédibilité financière grâce aux possibilités de comparaison ;
- Une base fiable pour les prises de décision ;
- Une source de transparence et de confiance.

Ces événements ont été clôturés officiellement par Monsieur le Ministre des Finances et du Budget.

CSC



Photo - Hasina Fanambintsoa

Atelier ONU sur les Prix de Transfert - Comparabilité et Méthodes

En collaboration avec la Direction Générale des Impôts de Madagascar ainsi que l'African Tax Administration Forum (ATAF), les journées portant sur l'« Atelier ONU sur les Prix de Transfert-Comparabilité et Méthodes de Prix de Transfert » se sont tenues au Carlton Anosy du lundi 14 novembre à jeudi 17 novembre 2016.

Plusieurs administrations africaines francophones et anglophones se sont données rendez-vous dans la capitale malgache pour discuter de ce thème d'actualité intitulé « une source d'hémorragie des recettes de l'Etat ».

« Depuis une décennie, les pays en développement sont attentifs à la question des prix de transfert puisqu'ils touchent l'économie d'un pays étant donné qu'ils peuvent priver les Etats d'une partie des recettes fiscales sur les sociétés mondiales d'un côté mais peuvent aussi ouvrir à une double

imposition au niveau des sociétés multinationales». Telle est la situation actuellement d'après les propos du Directeur Technique, RAMANAKIRAHINA Rivo, représentant le Directeur Général des Impôts. En effet, de nombreuses sociétés multinationales s'installent dans les pays en voie de développement surtout en Afrique et en Asie du Sud Est et une majeure partie de leurs bénéfices ne sont pas imposés dans leurs pays d'accueil mais transférés ailleurs, et ce, en toute légalité.

Ainsi, l'objectif des quatre jours étaient de renforcer la capacité des responsables au niveau du Ministère des Finances et spécialement des administrations fiscales pour mieux développer d'une manière efficace le système sur les taxes afin d'éviter ce manque à gagner. Mais ce fut aussi l'occasion d'échanger des expériences avec les pays un peu plus en avance sur le Prix de Transfert comme le cas du Kenya, de la Namibie et de la Tanzanie ainsi que de Madagascar.



Photos - Hasina Fanambintsoa

Liste des pays participants : Angola, Burundi, Tchad, Comores, Gambie, Kenya, Lesotho Madagascar, Maurice, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

DGI

Hetra alaina amin'ny famindrana tombombarotra any ivelany

Nandritry ny hefarana ny 14-17 novambra 2016 no nanarahana ny atrik'asa lehibe miompana amin'ny "Prix de Transfert" na ny "Hetra alaina amin'ny famindrana tombombarotra any ivelany". Ny Firenena mikambana sy ny "African Tax Administration Forum" (ATAF) ary ny Foiben-ketra eto Madagasikara no tompon-kevitra amin'ny fihonana. Ny atao hoe "prix de transfert" dia ny hetra alaina amin'ireo orinasa manana foibe any ivelany, ka mamindra ny tombombarony ho any amin'io foiben'io orinasa io. Midika "vola very" izany satria tsy miditra anatin'ny kitapom-bolam-panjakana.

Coopération



Photos : Antsa Ramaroson

Le grand retour de la Banque Européenne d'Investissement

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) reprend sa coopération avec Madagascar et va accroître ses appuis financiers pour le développement du pays. Le vice-président de cette institution financière, Pim Van BALLEKOM a annoncé cette nouvelle, lors de sa mission dans la Grande-île, du 2 au 4 novembre dernier. A noter que la BEI est la banque de l'Union européenne. Les 28 pays membres de cette organisation constituent les actionnaires. Il s'agit de la plus grande banque publique du monde, avec un volume qui équivaut à trois fois celle de la Banque Mondiale. 90% des opérations de la BEI s'effectuent dans les pays membres de l'Union Européenne et 10%, soit près de 9 milliards d'Euros concernent des investissements ailleurs. En Afrique, le volume de crédit accordé par la BEI est de 2,5 milliards d'Euros et pour l'Afrique Subsaharienne, 1,2 milliard d'Euros. Selon Pim Van BALLEKOM, les actionnaires de la banque demandent actuellement de renforcer la présence de cette institution en Afrique. En effet, c'est la raison de la mission de novembre dernier, à Madagascar. Après la longue suspension de la coopération à cause de la crise de 2009, des accords de partenariat sur plusieurs projets ont déjà été signés en juin 2016, et dont la mise en œuvre sera lancée d'ici peu. Cela concerne, par exemple, la Rocate à Antananarivo, financée par la BEI à hauteur de 28 millions d'Euros, les projets d'actions post-désastres pour la réhabilitation de digues et de connectivités routières, suite aux cyclones, etc.

Une visite satisfaisante à Madagascar.

Outre la volonté de la BEI d'intensifier ses engagements envers Madagascar, la visite du vice-président, Pim Van BALLEKOM, en novembre dernier visait à constater de visu certains aspects clés des nouveaux projets soutenus par la banque et renforcer la coopération avec les autorités malgaches. « Nous avons visité les travaux pour la rocade qui comprennent la réalisation de deux tronçons de route pour compléter la route entre le marais Massay et le By-pass, et compléter la section urbaine de 1 km ; les travaux pour les infrastructures endommagées par la saison cyclonique 2015, en les rendant plus résilientes aux fortes intempéries ; la réparation des digues de retenue de la plaine de la capitale en les adaptant pour mieux protéger la population contre les inondations, et le renforcement du viaduc de Sahasinaka. A l'issue des visites, la BEI est très satisfaite des avancées réalisées. De plus, nous avons constaté au niveau des Finances Publiques que Madagascar a une équipe très compétente et que nous félicitons particulièrement. Chapeau ! ». C'est la déclaration faite aux médias par le vice-président de la BEI, le 4 novembre 2016, dernier jour de sa mission à Madagascar. De son côté, le ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA a indiqué que plusieurs secteurs d'activités ont été abordés lors de sa discussion avec la délégation de la BEI, en vue de nouer de nouveaux partenariats. Une forte participation de cette banque européenne dans le financement du développement est attendue dans les années à venir.



Présentation du projet « Rocade » - 03 novembre 2016 - Bureau de l'Union Européenne, Tour Zital Ankorondrano -



Descente sur terrain - 03 novembre 2016 - Andranobeava

CABINET-MFB

Séminaire AFRICA-RE,

02 au 04 novembre 2016 - Hôtel Carlton -

La Société Africaine de Réassurance (AFRICA-RE) - Bureau régional de Maurice, a organisé un séminaire sur les assurances des risques opérationnels du 02 au 04 novembre 2016 à l'Hôtel Carlton, Antananarivo.



Le séminaire a vu non seulement la participation des cadres des quatre compagnies d'Assurance locales (ARO, NY HAVANA, ALLIANZ et SAHAM) mais également des courtiers d'assurance et l'autorité de contrôle du secteur des assurances auprès de Ministère des Finances et du Budget. Des professionnels d'assurance provenant des pays voisins (notamment les Comores, Maurice et Rwanda) ont aussi assisté à la formation, ce qui a favorisé les échanges d'expériences pratiques entre participants.

L'AFRICA-RE, dont le siège se trouve à Lagos, Nigeria a été fondée en 1976 sur l'initiative conjointe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et des pays membres de l'Union Africaine. En mettant à la disposition des sociétés d'assurances locales des capacités pour la cession d'une partie de leur portefeuille de polices d'assurance, l'AFRICA-RE a pour objectif de contribuer au développement économique des pays membres par la rétention des primes sur le continent, tout en assurant les compagnies d'assurance de son soutien technique à travers la formation de leurs cadres. L'actionnariat actuel est composé par les Etats membres de l'Union Africaine (dont fait partie Madagascar), les compagnies d'assurance et de réassurance africaines et par les institutions internationales dont AXA AFRICA Holdings, FAIRFAX, IRB-RE et la PROPARCO. Aujourd'hui, l'AFRICA RE a droit de citer sur l'échiquier de la réassurance

mondiale, ayant été classée 39^{ème} réassureur mondial selon le dernier classement la Standard & Poors (S&P) en 2015 et ayant satisfait aux normes internationales de gestion et de sécurité financière avec la notation A de l'agence de notation AM Best et A- de Standard & Poors. Elle ambitionne d'améliorer cette place au fil des ans, grâce au soutien et à la confiance des compagnies d'assurances, ce en dépit d'un contexte économique difficile. La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Feno PIERRE JEAN, Directeur General du Trésor représentant le Ministère de Tutelle du secteur des Assurances, a réuni tout le gratin de l'Industrie Malgache de l'assurance.

DGI

Administration fiscale - CREDAF

Débat sur le système de recouvrement pendant la Conférence des Directeurs

Un séminaire sur le recouvrement fiscal a été organisé du 10 au 12 octobre 2016 à Antananarivo. Organisé conjointement par la Direction Générale des Impôts (DGI) et le Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), cette rencontre se focalise essentiellement sur l'apurement fiscal dans les pays membres du CREDAF.

« Pour Madagascar comme pour les autres pays membres du Credaf, les problèmes rencontrés portent sur l'identification des contribuables, la mise en œuvre des procédures de recouvrement et la régularisation des impôts à recouvrer » a souligné le SG du Credaf, Didier Cornillet lors de l'ouverture du séminaire.

« De nouvelles dispositions ont été prises dans la Loi de Finances Rectificative (LFR 2016) en ce qui concerne le règlement des contentieux. Il y a désormais la phase précontentieuse durant laquelle le contribuable peut demander

assistance auprès de la commission fiscale et de régler le différend sans devoir, passer par le juge » d'après les explications du DGI, Iouri Garisse Razafindrakoto.

Réformes de la DGI pour le recouvrement fiscal

Plusieurs réformes sont entamées par la DGI pour l'amélioration des recouvrements fiscaux. Il s'agit entre autres de l'amélioration de la tenue des fichiers et la gestion facilitant les obligations déclaratives et le paiement avec les téléprocédures. Pour l'amélioration des contrôles fiscaux, l'analyse des risques est obligatoire ainsi que les contrôles internes de notification pour éliminer les redressements manifestement irréalistes qui ne peuvent que conduire à une augmentation des restes à recouvrer.

Remboursement des crédits de TVA

Ce séminaire fait suite au précédent, toujours organisé par le Credaf, qui



Photo : Hasina Fanambintsoa

s'est tenu à Antananarivo le mois de décembre 2015 et dont le thème portait sur le « remboursement des crédits de TVA ». Les résolutions de ce séminaire a permis à Madagascar de mettre en place un mécanisme de gestion avec l'ouverture de compte dédié pour sécuriser le remboursement des crédits de TVA.

Actuellement, plusieurs pays membres du CREDAF connaissent une augmentation de leurs arriérés fiscaux ce qui est loin d'être une situation saine car elle dégrade la trésorerie, la situation budgétaire et la crédibilité de l'Etat envers les tiers et en particulier envers les bailleurs de fonds.

DGI

Atrikasa fifanakalozana traikefa miompana amin'ny « fitakiana ireo hetra mbola tsy voalao » no lohahevitra ny fihonana teo anivon'ny Credaf izay notontosaina ny 10-12 oktobra 2016. « Mbola malefaka ny fomba fitakiana hetra eto amin'ny noho ny fanasaziana izay mbola tsy mihoatra ny fanagiazana kaonty any amin'ny banky ho an'ireo orinasa tsy nahaefa raha toa ka efa miiatra hatrany amin'ny fanagiazana trano ny an'ireo firenena hafa any ivelany ». Arak'io fanazavan'ny Tale Jeneralin'ny Foiben-ketra, Iouri Garisse Razafindrakoto io no nanaovana ny atrik'asa izay hitadiavana fomba famindra mahomby kokoa amin'ny fitakiana trosa.

Ny vokatsoa azo tamin'ny « Conférence des Bailleurs et des Investisseurs »



Araka ireny efa hita tamin'ireo haino aman-jery samihafa sy ny tambazotran-tserasera ireny dia maro ny vokatsoa azon'ny firenena malagasy nandritry ny fihonana tamin'ireo mpamatsy vola sy mpampiasa vola avy amin'ny sehatra tsy miankina tany Parisy ny 01 sy 02 desambra lasa teo. Ny vokatra rehetra azo tamin'izany dia entina hampandrosoana ny firenena amin'ny alalan'ny famoronana asa ho an'ny Malagasy.

Nametraka paikady goavana ny firenena malagasy tamin'ny alalan'ny drafipirena ho amin'ny fampandrosoana na ny PND. Dingana tsy maintsy lalovana mba ahafahana manantanteraka ny vina sy ny tanjona ao anatin'izany PND izany ny fihonana tamin'ireo mpamatsy vola sy ny mpampiasa vola izay notanterahina tao amin'ny Foiben'ny UNESCO ny voalohan'ny volana desambra lasa teo.

Raha ny vokatra ankapobeny dia mitentina ho 10,6 miliara USD ny fampantenana fanampiana arabola azo nandritra izay fihonana goavana izany. Toy izao ny fitsinjaran'izany :

Mpamatsy vola USD 6,4 mds
Sehatra tsy miankina USD 4,2 mds
Fitambarany USD 10,6 mds

Raha ny fitsinjaran'ny vola azo avy amin'ny mpamatsy vola izay mitentina ho 6.4 lavitrisa USD dia toa izao :

■ Ny 2,1 lavitrisa USD dia tetik'asa efa an-dalampanantanterahina, satria efa fifanarahana vita

mialoha ny mikasika izany

■ Ny 4,3 lavitrisa USD kosa dia famatsiam-bola vaovao mahakasika tetik'asa mbola vao hovolavolaina na dia efa fantatra aza ny mahakasika azy

Anisan'ny namatsy vola lehibe tamin'izany:

■ Ny Banky Iraisam-pirena (USD 1,3 milliards) ka ny 45% dia "dons"
■ Ny Vondrona Eoropeana (USD 1,1 milliards) ka ny 640 millions d'euros dia "dons"
■ Ny Banky Afrikana ho an'ny Fampandrosoana (USD 1 milliards) saingy mbola tsy fantatra ny vola mety tsy ho averina

Marihina fa tsy manova ny fahafahan'ny Fanjakana mitrosa sy mamerim-bola ny fahazoana ireo famatsiam-bola ireo satria fanomezana sy findramana amin'ny sandany ambany dia ambany no mandrafitra azy.

Ireo vola azo ireo dia entina hamatsiana tetik'asa fampandrosoana maro dia maro, fa tsy maintsy asiana ireo lahara-pahamehana. Isan'izany ny

foto-drafitrasa, fampandrosoana ny tontolo ambanivohitra, ny sehatry ny angovo, ny teknolojia sy ny fifandraisana, ny fizahan-tany, ary ireo sehatra sosialy toy ny fahasalamana, ny fanabeazana, ny fiarovana ara-tsosialy, famatsiana amin'ny rano fisotro madio, fanjarian-tsakafo... Tetik'asa izay hovolavolain'ireo tompon'andriakitra avy amin'ny Minisitera samihafa, mba ahafahana mifampirahara amin'ny mpamatsy vola sy anehoana ny fahavonoan'ny firenena malagasy amin'ny fampandrosoana maharitra ao anatin'ny fanajana ny mangarahara.

Tsara ho marihina fa miainga avy amin'ny fandraisan'anjara matotra avy amin'ny tsirairay no hahafahana mandroso sy manatanteraka aingana araky ny tokony ho izy amin'ireo tetik'asa ireo, mba ho ahafahan'ny vahoaka malagasy misitraka sy mahita vokatra avy amin'ireo fanampiana ireo.

CABINET-MFB

Circulation automobile durant le XVI^{ème} Sommet de la Francophonie :

Le Service du Suivi et du Contrôle des Véhicules Administratifs de la Direction du Patrimoine de l'Etat (SSCVA/DPE) appelé en renfort.



Toute l'équipe du SSCVA/DPE mobilisée pour assurer la fluidité de la circulation à Tana

Le Président de la République a confié au SSCVA (ex-Garage Administratif) / DPE la mission de garantir la fluidité de la circulation dans la ville d'Antananarivo durant la semaine du XVI^{ème} Sommet de la Francophonie. 27 agents répartis en trois équipes de 09 personnes ont alors été déployés. Mobilisant 4 véhicules dont 02 voitures ouvrees avec gyrophare et 2 camions dépanneurs, ces équipes ont, constamment, de jour comme de nuit, patrouillé les axes fréquemment utilisés par les autorités, délégations et autres agents, participant à cet événement.

Concrètement, leur intervention consistait à enlever les obstacles et perturbations susceptibles de bloquer le passage dans ces endroits. Il s'agissait de dépanner, d'entretenir et de réparer les véhicules en panne ou, le cas échéant, accidentés, sur les routes concernées. Ces véhicules endommagés, aussi bien administratifs que privés, ont été dépannés, soit sur place, soit remorqués jusqu'au Garage Administratif à Andraharo ou dans les lieux recommandés par les propriétaires.

Durant tout l'événement, la circulation dans la Capitale était nettement plus fluide que d'habitude et aucun accident majeur n'a été constaté. Les automobiles sur lesquels sont intervenues les équipes du SSCVA ne présentaient que quelques pannes techniques. Ceux accidentés dépannés n'affichaient aucun dégât alarmant.

DGB - DPE

19 dépannages et 03 déplacements de véhicules sur le bas-côté de la chaussée, tel a été le bilan de l'intervention du SSCVA durant le XVI^{ème} Sommet de la Francophonie à Antananarivo.



Les deux voitures ouvrees et les camions dépanneurs déployés

Photos : DPE

PENSIONS :

CREATION DE LA DIVISION DE SUIVI DES CAISSES

La Caisse de retraites Civile et militaire (CRCM) connaît depuis quelques années des difficultés. 35 milliards d'ariary sont mobilisés par mois pour le paiement des pensions soit 420 milliards d'ariary. Les cotisations des agents en service étant insuffisantes pour le paiement des pensions des ayants-droit (retraités, veuf et orphelins), l'Etat se voit dans l'obligation d'injecter chaque année une subvention pour renflouer ces caisses. Le montant injecté est passé de 97 milliards MGA en 2013 à 250 milliards MGA en 2015, pour atteindre les 290 milliards MGA cette année. Face à cette situation, des réformes ont été entreprises pour réduire le déficit. Il s'agit de l'assainissement des bases de données des pensions à travers le renouvellement des cartes de pensionnés. Une action qui a permis de recenser les pensionnés qui ne doivent plus bénéficier de leurs avantages. Un gain de 12 milliards d'ariary a pu ainsi être réalisé.

Cette réforme a été renforcée cette année par la poursuite des opérations d'assainissement et la mise en place au sein de la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE) de la Division de Suivi des Caisses présentée le 28 décembre 2016, lors de l'atelier de lancement des nouvelles procédures de versement des cotisations de pensions des Etablissements publics nationaux (EPN) et des collectivités territoriales décentralisées (CTD) à l'Immeuble Plan Anosy. La création de cette nouvelle structure vise la standardisation

des procédures de versement, la réduction de déficit et des subventions, la conscientisation des responsables des établissements à caractère administratif et des CTD sur les droits des agents.

En effet, le paiement de ces cotisations par ces entités connaît des retards, ce qui engendre des arriérés qui pénalisent non seulement les caisses de retraite mais également les ayants-droit. « La part individuelle des agents est retenue tous les mois sur leurs salaires, cependant le versement aussi bien de cette part que de celle de l'employeur n'est pas réalisé à temps. Cette situation pénalise les caisses car le système de paiement actuel est basé sur la répartition, autrement dit, ce sont les agents en service qui cotisent pour le paiement de pensions », avance Ihanta Sahondra Razafintsalama, Directeur général. « Souvent, c'est seulement au moment où l'agent part à la retraite que les responsables procèdent au versement. Par conséquent, le paiement ne peut pas se faire à temps et les concernés ne peuvent pas jouir de leurs droits comme il se doit. Outre la réduction de déficit des caisses, la mise en place de cette division et l'adoption de ces nouvelles procédures visent principalement à aider les agents », poursuit le DG.

Pour sa part, le Directeur de la Comptabilité publique (DCP) auprès du Trésor, Tiana Mandimby Rajaonarivony Ramanoel, a affirmé que les cotisations de pensions font partie des dépenses

obligatoires et que ces dernières doivent être payées au même titre que la solde.

Les nouvelles procédures de versement des cotisations de pensions et le logiciel AUGURE (Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources humaines de l'Etat) ont été alors présentés aux responsables des Etablissements publics nationaux et des collectivités territoriales décentralisées. Selon les explications de Rado Razanatsimba, Directeur des Etudes et de la Législation, le logiciel sera utilisé pour le contrôle de la liste des agents employés, les cotisations versées et celles qui ne le sont pas. Une formation sur l'utilisation du logiciel est prévue avec les différents responsables des EPN et des CTD. Par ailleurs, il a été convenu durant cet atelier qu'un calendrier de paiement échelonné des arriérés sera élaboré pour chaque entité.

D'autres réformes dont l'augmentation du taux de cotisation des parts individuelles et patronales pour les deux caisses ainsi que le recul de l'âge de la retraite à travers le système de maintien en activité sont en vue. Avec ces nouvelles mesures, l'Etat compte réduire le déficit de la caisse de l'ordre de 50 milliards d'ariary par an.

DGGFPE



ENAM

Taom-panofanana 2016-2017 : Misokatra ny fisoratana anarana amin'ny ffinaninana

Misokatra ny ffinaninana (concours direct sy concours professionnel) ho an'ny fanofanana mpiasam-panjakana ambony eny amin'ny Ecole Nationale d'Administration de Madagascar na ENAM - taom-panofanana 2016-2017 ho an'ireto sampam-panofanana manaraka ireto :

- Mpiofana ho « Agents Diplomatiques et Consulaires » miisa 20
- Mpiofana ho « Inspecteurs d'Administration Pénitentiaire » miisa 20
- Mpiofana ho « Inspecteurs des Domaines et de la Propriété Foncière » miisa 15
- Mpiofana ho « Inspecteurs du Travail et des Lois Sociales » miisa 25
- Mpiofana ho « Administrateurs Civils » miisa 45
- Mpiofana ho « Ingénieurs des Services Topographiques » miisa 30

Ny ffinaninana dia ho amin'ny 21, 22, 23, 24 sy 25 martsa 2017 amin'ireto ivon-toerana 06 ireto :

- ANTANANARIVO RENIVOHITRA
- ANTSIRANANA I
- FIANARANTSOA I
- MAHAJANGA I
- TOAMASINA I
- TOLIARY I



Source photo : www.presidente.gouv.mg

Appui budgétaire de 1 million d'UC de la BAD

Lors du XVI^e Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Antananarivo du 21 au 27 novembre 2016, le Vice-président du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Litse Kpourou Janvier a honoré de sa présence la cérémonie de signature qui s'est tenue entre l'Etat malgache et le Groupe de la BAD portant sur l'« Etude de faisabilité du Programme de transformation de l'agriculture malgache »



Photos : Antsa Ramaroson

Un accord de don pour le financement de « l'étude de faisabilité du Programme de Transformation de l'Agriculture Malgache » d'un montant d'Un million d'Unité de Compte, soit 1,373 million USD a été signé le Vendredi 25 Novembre à l'Hôtel 5 Etoiles. Ont été présents à cette cérémonie, le Vice-président du Groupe de la BAD, Litse Kpourou JANVIER, le Ministre auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture, Rivo RAKOTOVAO, le Ministre des Finances et du Budget Gervais RAKOTOARIMANANA et le représentant résident du Groupe de la BAD à Madagascar, Abdelkrim BENDJEBOUR. Le don de la BAD devra permettre au Gouvernement malgache de déterminer la faisabilité des propositions d'actions

concrètes, visant à opérationnaliser le Plan Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP), ainsi que le Plan d'Investissement National qui l'accompagne.

Ces actions visent, entre autres, à améliorer la productivité agricole et éradiquer la malnutrition et la faim ; accroître l'accès aux financements en faveur de l'agriculture ; développer les chaînes de valeur et la commercialisation des produits agricoles à haute valeur ajoutée et nutritionnelle, à travers la mise en place des zones d'investissement agricole et de mettre en œuvre des réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour soutenir la transformation agricole. Selon le représentant résident de la BAD à Madagascar, il faut transformer

l'agriculture pour faire face à la sécheresse exacerbée par le phénomène climatique *El Niño* qui frappe le Sud du pays. De son côté, le vice président de la BAD a affirmé que les secteurs porteurs à Madagascar qui contribuent à la création d'emploi et de valeur ajoutée seront prioritaires par la BAD et l'agriculture en fait partie. Pour sa part, le ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA a noté que l'agriculture est un secteur que le Gouvernement veut développer pour lutter contre la pauvreté, en assurant une croissance économique forte et inclusive.

CABINET-MFB

France-Madagascar : La coopération se raffermir davantage

Le soutien de la France, à travers l'Agence Française de Développement (AFD) a généré d'importants résultats dans divers secteurs, si l'on ne cite que l'aménagement urbain, l'agriculture, la formation professionnelle, le renforcement de capacités, la santé et les infrastructures. A travers ses aides, l'AFD met à la disposition de Madagascar des fonds pour appuyer son développement socio-économique.



Le 26 Novembre 2016, durant le XVI^{ème} Sommet de la Francophonie, une cérémonie de signatures de six accords s'est tenue pour près de 62 millions d'euros. Le Ministre des Finances et du Budget a signé pour le gouvernement malgache les accords ci-après :

- Le Programme d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre de Madagascar ou PADEVE Le second projet, intitulé « Programme d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre de Madagascar » ou (PADEVE) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des villes secondaires d'Antsiranana, Fianarantsoa et Toliara et de contribuer au développement territorial au niveau national. 27 millions d'euros sont octroyés par l'Agence Française de Développement dont 2 millions d'euros sous forme de don. Le projet se concentrera sur les investissements prioritaires des trois villes suscitées et rentre dans la politique nationale de développement urbain et le renforcement des 6 communes suscitées.
- Le « Programme Intégré d'Assainissement d'Antananarivo » ou PIAA a pour objectif d'améliorer les conditions de santé et de vie des habitants de l'agglomération d'Antananarivo. Le projet permettra d'améliorer le réseau d'assainissement afin de lutter contre les inondations et optimiser les bénéfices sanitaires pour les populations les plus vulnérables de la capitale. L'AFD prête main forte au gouvernement malgache en octroyant un financement à hauteur de 25 millions d'euros dont 3 millions d'euros en dons. L'AFD ne cesse d'apporter son soutien à la réalisation du « Programme Grand Antananarivo ».
- Le « suivi de l'évolution des réformes engagées dans le domaine de la fiscalité et la préservation des dépenses sociales nécessaires à l'émergence d'une population malgache bien formée et en capacité de participer au développement du pays ». La subvention de l'AFD pour le programme est à hauteur de 5 millions d'euros. Le projet

consiste en la mobilisation des ressources fiscales, l'amélioration du climat des affaires et le maintien des dépenses sociales prioritaires. L'obtention de ce don va permettre au gouvernement de poursuivre les réformes entamées afin d'obtenir les résultats de développement durable escomptés. Cette aide correspond à la contribution française conjointement aux appuis de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement qui a permis l'approbation d'un accord du Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)

- La convention de rétrocession à l'Etat malgache de fonds de l'Union Européenne délégués à l'AFD s'élevant à 4,8 millions d'euros a également été signée. Le fonds alloué sera destiné à réaliser le prolongement de la rocade à l'est et au nord-est d'Antananarivo. A noter que ce projet est en co-financement avec la BEI. Sa réalisation permettra d'améliorer l'accessibilité de la capitale et de fluidifier le trafic vers les autres provinces du pays.

Ont honoré de leur présence à la cérémonie qui s'est déroulée à l'Hôtel 5 étoiles Ivato :

Pour la partie malgache
M.Narson RAFIDIMANANA, *Ministre auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement*
M.Gervais RAKOTOARIMANANA, *Ministre des Finances et du Budget*
M.Rolland RATSIRAKA, *Ministre du Tourisme*
Mme.Béatrice ATALLAH, *Ministre des Affaires Etrangères*

Pour la partie française :
M.Vallini, *Secrétaire d'Etat français chargé du Développement de la Francophonie*
SEMme Véronique Vouland-Aneini, *Ambassadeur de France à Madagascar*
M.Rémy Rioux, *Directeur Général de l'Agence Française de Développement*

CABINET-MFB



Photos : Antsa Ramaroson

Royaume du Maroc et la République de Madagascar : 2 conventions signées pour le secteur financier

En marge du Sommet de la Francophonie, deux conventions ont été signées le lundi 21 Novembre 2016 au Palais d'Etat d'Iavoloaha pour le secteur financier. Sa Majesté MOHAMMED VI, Roi du Maroc et Son Excellence Monsieur Hery RAJAONARIMAMPINANINA, Président de la République de Madagascar ont honoré de leur présence la cérémonie de signatures.

La première convention consiste à mettre en place une politique fiscale ambitieuse mais réaliste et aux services de toutes et de tous. La Convention fiscale, basée sur l'élimination de la double imposition ou de la double non-imposition est le résultat de cette vision, économique et politique. Monsieur Gervais RAKOTOARIMANANA, Ministre des Finances et du Budget pour la partie malgache et Monsieur MOHAMMED Boussahid, Ministre de l'Economie et des Finances pour la partie marocaine, ont procédé à la signature de cette convention fiscale entre les deux pays. Elle permettra à nos deux pays d'encourager les investisseurs potentiels à promouvoir encore plus leurs offres tout en les protégeant. Le principe de la double imposition ou de la double non-imposition

est un principe universel basé sur les modèles de conventions élaborées par l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE) et par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ainsi, par son respect mutuel, Madagascar et Maroc pourront en tirer profit grâce à l'augmentation du flux des investissements directs étrangers, à la création de sociétés entraînant une augmentation du PIB et in fine à l'amélioration des recettes fiscales permettant un décollage réel de l'économie malgache.

La deuxième convention a été signée par Monsieur Gervais RAKOTOARIMANANA, Ministre des Finances et du Budget et représentant de la République de Madagascar et Monsieur Mohammed Bencheaboun, Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire du Royaume de Maroc et représentant le Royaume du Maroc. La convention de partenariat rentre dans le cadre de la création d'un établissement de microfinance par le Groupe marocain à Madagascar. Les deux parties, conscientes de la concordance de leurs missions en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté, ont décidé de collaborer pour la mise en place d'un programme de microfinance. La convention permettra à des personnes économiquement fragiles de créer ou de développer leurs propres activités de production ou de service, et de disposer d'un ensemble de services financiers en vue d'assurer leur insertion économique. A travers ce programme de microfinance, le Groupe marocain s'est engagé à créer un établissement de microfinance tout en se conformant aux lois et règlements en vigueur régissant le secteur. Par ailleurs, il s'est engagé à mobiliser, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources financières et techniques nécessaires pour la réussite de ce programme. De son côté, l'Etat malagasy s'est engagé à appuyer et à accompagner le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc dans ce projet en lui facilitant les démarches administratives requises pour son implantation et l'accomplissement de ses missions.



Signature de la convention fiscale entre Madagascar et Le Royaume de Maroc portant sur la non-double imposition.



Signature de la « Convention de partenariat entre la Banque Centrale Populaire » (BCP) de Maroc et l'Etat malgache pour la création d'une institution de Microfinance par le Groupe Marocain à Madagascar.

CABINET-MFB

Audit Interne : tout à y gagner

Audit Interne : c'est quoi ?

« L'Audit Interne : Ne pas dénoncer ni accuser mais Recommander »

L'Audit Interne est un outil destiné à aider une entité ou une organisation à atteindre ses objectifs. Il n'est, ni une fonction policière ni une inspection : pas de sanction à la clé, mais des pistes d'amélioration à explorer. C'est une activité qui se focalise sur l'« assurance et conseil », en adoptant une méthode plus simple et moins contraignante.

Mais « L'Audit Interne est aussi une culture à instaurer au sein de l'Administration Publique »

Le principe de l'écrit édicté par le système bureaucratique favorisant le secret, la confidentialité voire la rétention d'information est quelquefois source de blocage dans la recherche de l'efficacité opérationnelle d'une entité qui nécessite la remise en question d'un cadre légal ou d'un texte en vigueur.

Audit Interne : quelle utilité ?

« L'Audit Interne : outil pour déceler tous dysfonctionnements d'une entité ou organisation compromettant l'atteinte de la Performance »

L'Audit Interne dresse un état des lieux qui permet de faire le point sur une situation donnée : c'est le diagnostic. Il identifie les risques potentiels qui pourraient compromettre la « bonne santé » de l'administration et propose des solutions viables, concertées et acceptées ou des propositions d'amélioration.

L'Audit Interne est comme un « œil neuf » qui voit la réalité d'une autre manière.

Pourquoi les audits sont-ils généralement source de méfiance ou de crainte ? De cette attitude se dresse inévitablement une barrière devant un « intrus » (l'auditeur) qui connaît a priori mal les activités opérationnelles. Pour briser cette barrière et surmonter les réticences, il s'avère essentiel de comprendre la raison d'être de l'audit interne.

Auditer les systèmes pas les personnes

« Etre tenace mais pas vorace »

L'Audit Interne n'est ni un exercice inquisitoire qui cible des personnes ni un moyen d'intimider. Il apprécie le bon fonctionnement et l'efficacité d'un système. Le résultat attendu est une amélioration réelle dans les processus de gestion, de contrôle et de prise de décision.

Auditeur et audité : échange et collaboration

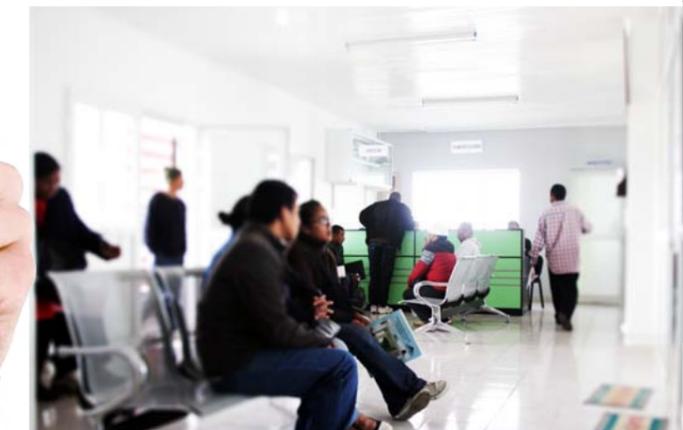
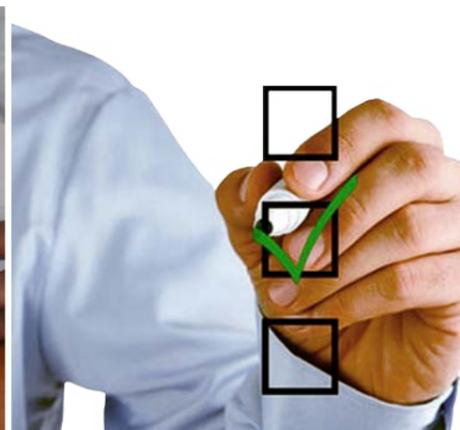
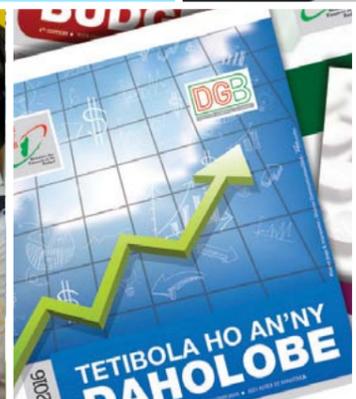
« Evaluer ce n'est pas juger »

Les audités peuvent se sentir jugés et refuser de coopérer. Mais un audit, ne peut être effectif que dans un climat de confiance et d'échange entre les auditeurs et les audités. Un audit devrait être un moment privilégié de réflexion commune et d'écoute active. La spécificité d'un audit est son approche partenariale qui implique les audités tout au long du processus.

La conviction de tout un chacun sur l'importance de l'Audit Interne, rend l'action publique plus efficace. Il est un vecteur d'amélioration continue pour l'intérêt général. Qui dit mieux ?

Payez vos impôts, sans corruption Firenena vanona, kolikoly ajanona

CALENDRIER FISCAL 2017



JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
30	31					1				1	2	3	4	5				1	2	3	4	5							1	2
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9			
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16			
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23			
23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30			

Au plus tard, le 16 janvier : IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Avant le 31 janvier : Taxe sur les appareils automatiques.

Au plus tard, le 15 février : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif, IRSA, D.A, TVA, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Avant le 28 février : Location verbale.

A partir du 02 mars : IFT, IFPB.

Délai de paiement : dans les 3 mois de la notification de l'avis d'imposition

Au plus tard, le 15 mars : IRSA, D.A, TVA, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Avant le 31 mars : Impôts Synthétique (IS).

Au plus tard, le 18 avril : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif, IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4	31				1	2				1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
29	30	31					26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				

Avant le 04 mai : Déclaration des marchandises vendues, d'achats de produits locaux, des sommes versées à des tiers.

Au plus tard, le 15 mai : IR pour exercices clos le 31 décembre. IRSA, D.A, TVA, Liquidation générale de la taxe sur les contrats d'assurance, IRCM, IDH pour exercice clos le 31 décembre, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Avant le 02 juin : Dernier paiement de IFT, IFPB.

Au plus tard, le 15 juin : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif et du réel simplifié, IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Au plus tard, le 17 juillet : IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Au plus tard, le 16 août : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif, IRSA, D.A, TVA, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
				1	2	3	30	31					1				1	2	3	4	5							1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10			
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17			
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24			
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31			

Au plus tard, le 15 septembre : IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Au plus tard, le 16 octobre : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif, IRSA, D.A, TVA, Impôt de licence, Dépôt déclaration IFT-IFPB, Acompte de taxe sur contrat d'assurances, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Au plus tard, le 15 novembre : IR pour exercices clos le 30 juin. IRSA, D.A, TVA, IRCM, IDH pour exercice clos le 30 juin, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

Au plus tard, le 15 décembre : Acompte IR pour les contribuables du régime de l'effectif et du réel simplifié, IRSA, D.A, TVA, Prélèvement sur produits alcooliques et alcoolisés, Taxe spéciale sur les boissons et tabacs manufacturés et les jeux de hasard.

- DA : Droit d'Accise
- IR : Impôt sur les Revenus
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- IRSA : Impôt sur les Revenus Salariaux et assimilés
- IFT : Impôt Foncier sur le Terrain
- IFPB : Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie
- IDH : Impôt Direct sur l'Hydrocarbures
- Autres obligations : Dans les 10 jours qui suivent le tirage, prélèvements sur les produits de jeux de hasard par voie du sort

Les innovations apportées au Projet de Loi de Finances (PLF) 2017

Méthodologie d'approche : Inclusivité et Transparence à l'honneur

A la différence des années précédentes, une approche plus participative a été adoptée cette année depuis la phase de préparation jusqu'à celle de l'élaboration du Projet de Loi de Finances (PLF) 2017. Les principes d'inclusivité et de transparence ont été convenablement respectés durant tout le processus où la collaboration de toutes les parties prenantes a été vivement sollicitée. Des travaux de consultation auprès des responsables centraux et régionaux de tous les Ministères et Institutions, ont, en effet, été organisés tout au long de l'année afin de cerner au mieux leurs problématiques et leurs besoins. L'implication du secteur privé et des Organisations de la Société Civile s'est également vue renforcée. Des séances de formation et d'information sur le Budget de l'Etat ont alors été tenues à leur endroit mais également au profit des journalistes afin que chaque entité puisse émettre ses avis et recommandations sur le PLF 2017.

Par ailleurs, des innovations ont également été apportées à la structure même du document. Une rédaction « par thématique » a été adoptée pour une meilleure compréhension et une facilité de lecture du projet, toujours dans un souci de transparence. En effet, dans la partie « Orientation du Budget de la LF 2017 » concernant les « Dépenses », les actions prioritaires à mener au niveau sectoriel sont clairement développées par thème.

L'essentiel de la Loi de Finances 2017 en matière de Dépenses : les dépenses publiques de 2017 seront axées vers la mise en œuvre du PND

Pour l'année 2017, l'attention sera particulièrement portée sur les Axes 3 « Croissance inclusive et ancrage territorial du développement » et 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du PND. Un budget de 1 686 milliards MGA, soit 60% des dépenses d'investissement par axe du PND, sera consacré à l'exécution des 237 projets prévus pour atteindre l'Axe 3; et 626 milliards MGA (22%) pour la mise en œuvre des 126 projets destinés à réaliser l'Axe 4. Priorités seront alors données aux programmes y afférents ayant des impacts directs dans le domaine social et dans le développement des infrastructures

avec une part de 82% de l'enveloppe PIP 2017, soient 2363,4 milliards MGA. Au vu de ces chiffres, une majoration de 92% de cette part par rapport à celle de l'année 2016 est enregistrée.

Les projets dans le secteur social se focaliseront sur l'intensification du Programme Elargi de vaccination, l'amélioration de l'accessibilité géographique et financière à des soins préventifs et curatifs de qualité, la mise à disposition équitable de ressources humaines suffisantes et compétentes pour une gestion efficace des structures sanitaires, l'opérationnalisation des CHU dans toute l'île, la poursuite de l'amélioration de l'accès à l'eau potable ainsi que la scolarisation et l'accompagnement des enfants jusqu'en premier cycle.

Les principales actions à entreprendre dans le secteur infrastructurel se concentreront dans la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aéroportuaires. Mais le PLF 2017 priorisera surtout l'entretien du réseau routier et des ouvrages d'art.

De tout ce qui précède, la politique de dépenses inscrite dans le PLF 2017 privilégiera certes les secteurs social et infrastructures, mais les autres domaines tels que le développement rural, la sécurité, la déconcentration et la décentralisation seront également considérés. Ainsi, du total des dépenses publiques, il sera octroyé, 1 167 milliards MGA au renforcement des infrastructures structurantes (18%), 1109 milliards MGA (17%) à l'Education, 629 milliards MGA (10%) au développement rural, 518 milliards MGA (8%) à la Sécurité, 361 milliards MGA (6%) à la Santé, 237 milliards MGA (4%) à la promotion de l'administration de proximité, notamment via les projets d'appui au développement local, 99 milliards MGA (2%) à l'Eau et assainissement et 36 milliards MGA (1%) à la Population.

2 317 milliards (36%) seront consacrés pour les dépenses prioritaires de l'Etat : la JIRAMA, CRCM, Arriérés, les opérations d'ordres, l'Organisation de la CAN U17, la protection des aires protégées, le reboisement national, la lutte contre les feux de brousse, l'amélioration des conditions carcérales et la sécurisation des établissements pénitentiaires, la professionnalisation des petites mines, la promotion et la valorisation des potentialités de l'Artisanat et la gestion transparente et rationnelles des ressources naturelles et minières tout en respectant l'environnement. Notons que la suppression progressive des subventions et transferts aux établissements publics sera poursuivie en 2017.



Quant aux dépenses de personnel, elles seront de l'ordre de 1977,2 milliards MGA, soit 31,3% du Budget général. Celles de fonctionnement hors soldes seront estimées à 1273,2 milliards MGA.

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) annexé à la PLF 2017 pour accroître l'efficacité des dépenses

L'intégration du CDMT, en Tome 3, dans le PLF 2017, constitue également une innovation majeure dans l'élaboration dudit projet. Il s'agit d'un document qui présente les outils de programmation pluriannuelle qui permettront d'établir le lien entre la ligne budgétaire accordée et la performance de chaque département. Pour la période 2017-2019, un cadre Macro-Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT), un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) seront mis en place au niveau de six Ministères pilotes à savoir, ceux de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Agriculture, des Finances et du Budget, de la Fonction Publique et des Travaux Publics. La performance des actions de tous les Institutions et Ministères seront évaluées. Cette démarche contribuera nécessairement à améliorer la gestion des finances publiques.

DGB

DGGFPE Réformes des pensions

La Banque Mondiale suit de près



Une mission de la Banque Mondiale s'est tenue à Madagascar du 30 novembre au 7 décembre 2016. Elle a eu pour principal objectif de s'accorder à l'action préalable relative à la réforme des pensions sur la base de l'efficacité budgétaire, ainsi que de la faisabilité et de la soutenabilité des réformes proposées.

Conduite par l'Economiste Senior et Chargée de Projet Natasha Sharma, à cette mission s'ajoute d'autres économistes de la Banque Mondiale, mais également Madame Asta Zvinienne, Spécialiste Sénior en Protection Sociale. Cette dernière, spécialement venue à Madagascar pour cette mission, a apporté ses expériences en matière de réformes des pensions. Le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, Alexandre RANDRIANASOLO a exposé aux missionnaires, au cours d'une entrevue, que Madagascar aspire à réduire de 50 milliards MGA par an le déficit des caisses de retraite en passant de 290 milliards MGA en 2016 à 240 milliards MGA en 2017. Une série de mesures ont donc été envisagées pour y parvenir.

Pour Madame Asta ZVINIENNE, dotée d'une forte expérience en matière de pensions, de par ses interventions dans plusieurs pays, le Gouvernement malgache devrait tenir ses promesses dès maintenant. Et ce, pour éviter des crises où les caisses n'arriveront plus à payer les pensions. Durant son séjour à Madagascar, les hauts Responsables de la Direction Générale de la Gestion financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE) ont eu des séances de travail avec cette experte de la Banque Mondiale. A l'issue de ces différentes rencontres, cette experte a pu constater que les caisses de retraites s'avèrent plus généreuses par rapport aux cotisations versées. Par ailleurs, certains agents ne peuvent disposer de leur avancement qu'à la veille de leur retraite, ceci pour diverses raisons. Pourtant, le fait est que cette situation perturbe les caisses de l'Etat, ainsi que la valeur des cotisations versées qui n'est plus tout à fait tangible. Les fonctionnaires attendent également la dernière date limite pour le paiement

des ordres de recettes liés à la validation, des recettes qui, pourtant, servent essentiellement à alimenter les caisses de retraite.

Plusieurs pistes ont été indiquées par Madame Asta ZVINIENNE qui permettraient à l'Etat de réduire jusqu'à 122 milliards MGA le déficit de la Caisse de Retraite. Toujours est-il que ses propositions nécessitent la validation des autorités compétentes et ne sont pas applicables à court terme.

Durant le passage de cette spécialiste en Protection Sociale, les Agents de la DGGFPE ont pu bénéficier des formations sur le programme PROST qui donnera lieu de faire des projections en matière de pensions.

D'après Natasha SHARMA, le Conseil des Administrateurs de la Banque Mondiale a approuvé au cours du mois de novembre un don de 65 millions de Dollars. Ce don s'inscrit dans l'appui aux réformes destinées à élargir l'espace fiscal afin de permettre au Gouvernement d'augmenter les investissements publics et la fourniture de services. Ces réformes prévoient notamment d'améliorer le contrôle des régimes d'exonération douanière et de réduire les subventions inefficaces, afin d'augmenter les recettes fiscales et d'orienter davantage les dépenses publiques en faveur des Malgaches les plus démunis. Les réformes des pensions, qui visent la réduction progressive du renflouement des caisses de retraite, figurent parmi les moyens capitaux pour baisser les subventions. Pour cette Institution de Bretton Woods, l'espace budgétaire créé à partir de ces réductions pourrait être réalloué à d'autres domaines comme la santé, l'éducation ou les infrastructures.

DGGFPE

Transparence et lutte contre la corruption

La douane à l'heure de l'éthique

Phénomène vieux comme le monde, la corruption suscite des débats passionnés, notamment au sein de la douane, cette administration étant l'une des plus sensibles du service public, du fait même des missions qu'elle doit accomplir. En effet, comme les clichés ont la vie dure, et que, forcément, dans toute rumeur il y aurait un fond de vérité, il est difficile d'aller à la chasse aux préjugés. Mais, autres temps, autres mœurs. Les contraintes qui pèsent sur la douane deviennent de plus en plus ardues. Avec l'évolution du commerce international, elle doit jongler, grosso modo, avec l'art de faciliter les échanges et de sécuriser les recettes fiscales. Ajouté à cela, les autres missions qui lui sont dévolues, et non des moindres. Une difficile équation qui l'accule à trouver les solutions idoines pour atteindre ses multiples objectifs. Pour redorer son image fortement écornée, la douane entend plus que jamais remettre les pendules à l'heure de l'éthique.

la douane a un rôle primordial à jouer. Citant un dirigeant des douanes sénégalaises, « La corruption implique un comportement de la part d'un agent public qui s'enrichit de manière illicite en détournant un pouvoir qui lui a été confié ». Elle peut être divisée en deux catégories : la petite corruption et la grande corruption.

- La petite corruption, banalisée et systématique, qui se traduit par des versements de sommes d'argent ou de dons en nature lors des passages aux frontières ou lors des opérations de dédouanement. Ces pratiques visent, entre autres, à faciliter l'accomplissement des formalités, à accélérer l'enlèvement des marchandises, à minorer le montant des droits et taxes, etc.
- La grande corruption des hauts fonctionnaires qui prennent des décisions dans des domaines importants (octroi de contrats, d'exonérations ou d'avantages indus).

Dans les deux cas, les conséquences qu'elles engendrent pour l'économie sont considérables et néfastes : énormes coûts sociaux-économiques, grandes distorsions et inégalités.

Ces conséquences englobent les domaines essentiels des missions dévolues à cette administration :

- Du point de vue fiscal : la corruption obère sur les objectifs de recettes, sur les efforts de développement, d'autant plus que le pays concerné est un pays sous-développé, les recettes douanières représentant une part importante du budget de l'Etat.
- Concernant la mission de protection, celle-ci vise à contourner les dispositions mises en place pour interdire ou limiter l'accès dans le territoire douanier de produits réputés dangereux pour l'environnement, la santé ou la sécurité publique,
- Du point de vue économique, elle favorise une concurrence déloyale au détriment des « entreprises honnêtes » qui refusent de prêter le flanc à la pratique des pots-de-vin.

Il en ressort clairement que la corruption et le manque d'éthique obèrent non seulement sur la légitimité d'une administration des douanes, mais aussi, sur sa capacité à remplir efficacement ses missions.

Pareille situation a amené la communauté douanière

internationale, par le biais de l'Organisation Mondiale des douanes, à prendre conscience de la nécessité de lutter contre la corruption et de promouvoir l'éthique au sein des administrations douanières. Pour cela, une panoplie d'instruments a été recommandée pour lutter contre cette pandémie de tous les temps : la Déclaration d'Arusha, le Plan d'Action en faveur de la promotion de l'éthique, le Guide sur le développement de l'éthique, le Recueil des meilleures pratiques en matière d'éthique.

En effet, promouvoir l'éthique au sein de la douane est un moyen de renforcer la confiance des usagers à l'endroit du service public, de conforter la crédibilité de l'Administration, de faciliter les échanges internationaux et les investissements étrangers, et d'augmenter le niveau de sécurité et de protection des populations.

Un haut niveau d'éthique s'impose de même, pour pouvoir faire face à l'émergence de nouveaux défis, dictés par l'évolution constante du commerce international, tels que la sécurisation de la chaîne logistique internationale et la mise en œuvre du Cadre des Normes (SAFE) de l'OMD. Cela requiert une vigilance constante, un engagement effectif de la part des administrations des douanes dans ce domaine.

Consciente que le manque d'intégrité et les conséquences qui peuvent en découler constituent des obstacles majeurs à son image, à ses performances et à son efficacité ; convaincue que la promotion et le respect des règles d'éthique constituent un pilier de la bonne gouvernance, l'administration des Douanes malgache a entrepris une série de réformes à travers ses différentes stratégies.

L'éthique au cœur des réalisations de la douane

Sur la base des recommandations de la déclaration d'Arusha Révisée, la Douane malgache s'est résolument attachée à promouvoir l'éthique, en combattant la corruption et en adoptant des stratégies novatrices, qui s'articulent autour des points suivants :

Gestion des ressources humaines, le facteur-clé de la réussite

Le facteur humain étant la ressource fondamentale de toute organisation et le garant de son bon fonctionnement, la douane malgache s'est appliquée à « faire des ressources-humaines un des facteurs-clés de son succès », conformément à l'engagement n°5 de sa stratégie pour 2015-2018. Aussi, des efforts ont été faits pour encourager des principes et des pratiques saines en la matière pour contrôler la corruption et par conséquent, promouvoir l'éthique, en offrant au personnel des douanes des conditions suffisantes pour leur assurer un niveau de vie décent. L'existence de la Mutuelle Douanière (SA.MU .DOU.), par exemple, constitue un cadre de solidarité pour l'ensemble de la famille douanière avec l'octroi de certains avantages. Le projet de restructuration des ressources humaines devra également se traduire par une gestion rationnelle de la carrière des agents, et de leur mobilité. Le système de mutation et de rotation, qui est effectif, tient compte de la nécessité de réduire les possibilités pour le personnel douanier d'occuper un poste vulnérable pendant une longue période. Le personnel des douanes bénéficie également tout au long de sa carrière d'une formation et d'un perfectionnement professionnels adéquats

L'automatisation des procédures pour faciliter les échanges

Depuis l'initiation de sa stratégie de réforme et de modernisation en 2005, la douane malgache s'active à automatiser les procédures, afin de réduire les goulets d'étranglement et les délais de dédouanement pour un système de sécurité optimale. Aujourd'hui, presque toutes les procédures sont automatisées, depuis la mise en douane des marchandises jusqu'à leur enlèvement. Ainsi, l'automatisation, avec la poursuite de l'informatisation du circuit de dédouanement, visera à accélérer les opérations pour renforcer la transparence des procédures douanières, à travers la dématérialisation progressive du processus (Mamory Ivato, Ivato aéroport, Toamasina port, Tamatave Pétrole et Betainomby, Nosy be et Fianarantsoa, et bientôt Diego).

Le déploiement d'outils modernes et élaborés (tablettes numériques, barrière électronique, caméras de surveillance, ...) participe davantage à l'amélioration du service, à la réduction des possibilités de manœuvres frauduleuses de la part d'agents indelicats, tout en permettant de conserver la traçabilité des opérations effectuées.

La transparence dans ses actions

Dans un esprit d'ouverture et de communication, la douane assure une information complète, fiable et à jour à l'endroit de ses usagers et de ses agents. C'est dans cette optique que le Service de la Documentation et de la Communication a été créé, un site web, de fréquentes diffusions à travers

les médias, des bulletins d'information internes et externes, ont été mis en place pour sensibiliser les usagers sur l'action de la Douane et redorer son image. Récemment, l'organisation de Journées Portes Ouvertes sur l'éthique à travers l'île confirme cet engagement à promouvoir plus de transparence dans les actions de la douane.

Un partenariat privilégié avec le secteur privé

Le secteur privé étant définitivement incontournable dans toutes les actions de la douane, il s'agissait d'assurer des relations transparentes entre les agents des douanes et leurs partenaires du secteur commercial. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de procédures accélérées de dédouanement à l'intention de 21 entreprises dans un premier temps. Les échanges avec le secteur privé sont toujours favorisés, à travers l'institutionnalisation de tables-rondes pour discuter des difficultés rencontrées par les entreprises afin de trouver les solutions adaptées.

L'élaboration d'un Code de Conduite et de Déontologie des agents des douanes

En 2007, la douane se dote d'un Code de conduite, conformément aux recommandations des conventions internationales (Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Corruption, Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, ainsi que la Convention de Partenariat entre la Direction générale des douanes et le Bureau Indépendant Anti-Corruption). Etant membre de l'Organisation Mondiale des Douanes, elle a également souscrit à la Déclaration d'Arusha Révisée en matière d'éthique, et qui dicte que tout programme d'éthique doit nécessairement conduire à l'élaboration, la publication et l'acceptation

d'un Code de conduite exhaustif qui énonce en des termes très concrets et sans ambiguïté les règles auxquelles sont censées obéir tous les fonctionnaires des douanes. Depuis, des brochures de poches ont été éditées et diffusées à tous les agents des douanes, grâce à un appui de la Norvège. Le processus d'appropriation, voire d'adoption, pour permettre aux agents de prendre connaissance des esprits de chaque article de ce Code, a été conduite avec l'appui technique du BIANCO.

Un cadre réglementaire adapté

Pour faire de la Douane une administration moderne, des efforts sont entrepris pour adapter le dispositif juridique à l'évolution de l'environnement national et international. C'est ainsi que le Code des douanes est mis à jour périodiquement, nouveaux instruments internationaux tels que la Convention de Kyoto, l'Accord de l'OMC sur l'évaluation, la Convention sur le Système harmonisé, le Cadre des Normes adoptés, etc., adoptés.

Les actions de la douane ne s'arrêteront pas là, elles seront poursuivies et renforcées. Le chemin sera certes parsemé d'embûches, le travail promet d'être de longue haleine, mais face à l'ampleur des enjeux, la douane ne reculera pas. En effet, le respect de l'éthique est devenu un souci majeur pour les administrations douanières qui ont à cœur d'asseoir leur crédibilité. C'est une œuvre de longue haleine qui demande à être renforcée quotidiennement, en faisant de l'ouverture et de la transparence un credo. Faire de la Douane « une administration de confiance pour les dirigeants, les entreprises et les citoyens », voilà ce à quoi la douane travaille au quotidien. Car le respect de l'éthique douanière doit, pour s'affirmer de manière pérenne, être appuyé sur une volonté constante de rigueur. Prochainement, un comité d'éthique sera mis en place. Affaire à suivre...

DGD

Pourquoi l'éthique au sein de la douane est-elle si nécessaire ?

Les facteurs de tentation sont multiples, trouvant leur racine-même dans les missions régaliennes dont la Douane est investie. Comme le faisait remarquer un ancien Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes en effet, « il existe peu d'organismes publics dans lesquels les conditions classiques propices à la corruption institutionnelle sont remplies de manière si parfaite que dans une administration des douanes. Le puissant mélange de monopole administratif et de l'exercice de larges pouvoirs discrétionnaires, notamment dans un milieu de travail qui n'est pas doté des systèmes de contrôle et de responsabilité appropriés, peut aisément conduire à la corruption ».

Avec une position stratégique aux frontières et les larges prérogatives dont elle est dotée, il va sans dire qu'en matière de lutte contre la corruption,



Direction des Opérations financières : La finance pour tous

Faut-il s'imprégner soi-même de la gestion de ses finances ou l'éducation est-elle une nécessité? Si gérer un budget est une obligation, il est important de bien faire pour prétendre à une vie plus tranquille, voire meilleure et ce, peu importe le montant géré. C'est dans cette optique que la Direction des Opérations Financières (DOF) a décidé de mener une large campagne d'éducation financière les 28 et 29 octobre 2016 dans les 14 localités des régions Boeny et Betsiboka. Les cibles ont été sensibilisées sur la gestion du budget, les prêts bancaires et l'épargne à travers le recours aux services des institutions financières existantes. Les agents de la DOF ont ainsi cherché à améliorer leur connaissance, pour qu'ils deviennent plus compétents et plus confiants.



Photo - Communication DOF

Pourquoi confier son argent aux institutions financières ?

Les institutions financières sont nombreuses à Madagascar et, sont présentes dans toutes les régions. Par institutions financières figurent, entre autres, les banques, les institutions de microfinance (IMF), la Caisse d'épargne de Madagascar, la Paositra Malagasy... Nombreux sont les avantages que procure le recours à leur service, dont la première est la sécurité. En effet, avec la recrudescence de l'insécurité, il vaut mieux avoir son argent bien à l'abri auprès de ces institutions financières plutôt que de le garder chez soi. En plus, avec le développement de la technologie (carte bancaire, mobile banking), il est possible d'avoir accès à son argent à tout moment.

Pour les adultes bancarisés :

- > 29% utilisent le compte courant
- > 23% possèdent un livret d'épargne
- > 23% utilisent la carte monétique/DAB
- > 15% : épargne à vue
- > 8% : dépôt salarial
- > 8% : mobile banking
- > 3% prêt immobilier
- > 26% des adultes bancarisés vivent en ville, tandis qu'ils sont de 7% en milieu rural. Le taux d'exclusion financière est plus important en milieu rural (46%) qu'en ville (31%).

Transferts d'argent :

- > Transferts formels : 17% dont 2% bancarisés
- > Transferts informels : 3%
- > Famille/Amis : 12%
- > Pas de transfert du tout : 71%

Mobile Money :

- > 13% possèdent des comptes Mobile Money
- > 17% utilisent les services de Mobile Money, dont 80% pour des transferts ; 73% pour des opérations telles que paiement de factures

des Services publics (JIRAMA) ou pour achat/transfert de recharges ; et 12% pour épargner.

Comment établir son budget ?

Il faut un document écrit ou un fichier électronique permettant de connaître exactement ses dépenses et ses recettes, afin de mieux utiliser ses ressources, voire dégager des surplus pour épargner. Pour bien établir son budget, il est important de faire le point sur les ressources et les dépenses de l'année passée, puis établir des prévisions de dépenses et de recettes d'une période bien déterminée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle...). Et enfin, faire un suivi régulier du budget réalisé afin de vérifier s'il a été respecté. En cas de nouvelle dépense, il faut toujours s'assurer d'avoir assez de ressources. A noter que de nombreuses applications de gestion de budget sont déjà disponibles.

Pourquoi recourir aux prêts bancaires ?

« Ratsy ny trosa satria ampiasaina amin'ny zavatra tsy mampidi-bola, fa ny findramam-bola kosa manatsara fariipainana », soit s'endetter pour financer quelque chose qui ne rapporte rien est un mal, tandis que les prêts bancaires améliorent le niveau de vie. C'est le slogan véhiculé par la DOF lors de la campagne d'éducation financière. En effet, les prêts bancaires sont soumis à des conditions. L'intéressé doit, par exemple, avoir des projets bien précis et, les offres de crédits sont très larges. En prime, il est souvent accompagné par l'institution financière dans le montage de son dossier et bénéficie de conseils pour son projet. A l'opposé de l'endettement auprès des particuliers ou des structures informelles, les taux d'intérêts sont souvent plus faibles chez les institutions financières, qui sont d'ailleurs obligées de respecter la quotité cessible qui est de 30% du salaire mensuel ou de la pension pour leur remboursement. L'intéressé connaît donc, en avance, la durée du remboursement ainsi que le montant à rembourser mensuellement.

Emprunt et Crédit :

- > Crédit formel : 5% dont 2% bancarisés et 3% non bancarisés (IMF en général)
- > Informels : 6%
- > Famille/Amis : 22%
- 69% déclarent ne pas emprunter du tout.

Assurance et Gestion de risques

- > Assurés : 8%
- > Assurés formellement mais non bancaires : 3%
- > Informels : 4%
- > Assurés indirectement : 1%
- > Non assurés : 92%

Pourquoi faut-il épargner ?

La culture d'épargne s'acquiert dès l'enfance. L'épargne personnelle est, non seulement, une bonne idée, mais est également une excellente initiative ; il n'est pas besoin d'être très fortuné pour en faire. L'épargne aide à atteindre les objectifs et constitue un moyen pour faire face aux imprévus, tels que la maladie ou le décès. Pour dégager de l'épargne, il faut établir son budget comme il a été sus-indiqué. Il est souvent important de ne pas avoir l'impression de se serrer la ceinture. Des experts recommandent d'épargner 10% de salaire, mais si la situation ne le permet pas, l'épargnant devrait fixer un objectif réaliste et s'efforcer de l'atteindre.

Epargne et Investissement :

- > Epargne formelle : 13% dont 7% bancarisées et, environ 7% non bancarisées mais formelle (IMF par exemple, Caisse d'épargne...)
- > Epargne informelle : 33% (dans les bétails, par exemple)
- > Epargne chez soi (endroit secret) : 26%

DGT

“L'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation financière est primordiale”



Photo - Communication DOF

L'accès aux services financiers reste faible à Madagascar. Des efforts ont été menés et seront effectués pour y remédier. Directeur des Opérations financières auprès du Trésor Public, Haingomiarantsoa Mbolahanta Mireille, nous en parle davantage.



par les Institutions de Microfinance. 41% des cibles utilisent des mécanismes informels et, 41% sont financièrement exclus.

3. Comment expliquez-vous ce taux d'exclusion financière qui reste relativement élevé à Madagascar ?

Plusieurs facteurs peuvent en être les causes. Il y a, par exemple, l'enclavement de la majorité des zones rurales où 73% des adultes y vivent. La couverture des institutions demeure également faible par manque de moyens. Il faut aussi savoir que le niveau d'éducation a des répercussions sur l'éducation financière, mais aussi et surtout améliore les aptitudes en calcul et en compréhension. Ces aptitudes incluent la prise de conscience générale des produits financiers, le fonctionnement desdits produits, ainsi que les compétences telles que la budgétisation ou l'élaboration de plan d'épargne. Par ailleurs, les adultes faiblement ou modérément éduqués comptent en général sur leurs amis et leur famille pour subvenir à leurs besoins financiers. Et, bien sûr, la faiblesse des revenus de la population, dont 70% des adultes vivent avec moins de 2 USD par jour, fait partie de ces causes.

1. Qu'est-ce qu'on entend exactement par éducation financière ?

L'éducation financière est le processus par lequel l'ensemble de la population améliore sa connaissance des produits et services, concepts et risques financiers. Elle lui permet également d'acquiescer une information, un enseignement ou un conseil objectif. A l'issue d'une éducation financière, les bénéficiaires devraient avoir les compétences et la confiance nécessaire pour pouvoir devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière de finances ; faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause ; savoir où trouver une assistance financière en termes de prêts et d'emprunts ; prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier et gérer efficacement leurs revenus.

2. En pourcentage, combien de Malgaches ont-ils accès aux services financiers ?

D'après les résultats de l'Enquête FinScope*, une enquête qui concerne exclusivement la population adulte à Madagascar (plus de 18 ans), 29% de la population adulte à Madagascar sont formellement servis. Ce chiffre inclut à la fois les adultes bancarisés, aussi bien que ceux qui sont servis par d'autres produits et/ou services non bancarisés. Sur ces 29%, les adultes malgaches bancarisés représentent 12%. Et 26% de ces adultes utilisent d'autres produits et/ou services formels non bancarisés dont 21% servis

4. A votre niveau, des efforts quelconques ont-ils déjà été menés pour inciter au recours des services financiers ?

Le Ministère des Finances et du Budget a initié, pour la première fois cette année 2016, la célébration de la semaine de l'argent à Madagascar à l'instar des autres pays, un événement destiné aux enfants et jeunes. Et, dernièrement, une campagne d'éducation financière qui a touché trois catégories de cibles, dont les élèves/étudiants, les fonctionnaires et les organisations à vocation économique, a été menée dans les Régions Betsiboka et Boeny. Pour les prochaines phases, à partir de 2017, il est

prévu d'étendre les actions entreprises dans tout Madagascar tout en incluant d'autres catégories de cibles, telles que les micro-petites-moyennes entreprises, les salariés des entreprises privées, la société civile, le secteur privé, etc... L'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation financière est primordiale, dans la mesure où elle permettra de dresser un plan d'actions bien défini sur les quatre à cinq ans à venir.

5. Pouvez-vous nous donner les principales conclusions que vous avez tirées suite aux rencontres avec ces usagers ?

Nous avons pu constater l'intérêt que portent les populations à cette campagne d'éducation financière. Si nous avons prévu de sensibiliser 1600 à 1800 personnes, nous avons finalement pu sensibiliser 2350 personnes, dont 1900 élèves et étudiants ; 200 membres du personnel administratif et de corps enseignant et, 250 membres de groupements et d'associations. Durant ce moment, nous avons, par exemple, pu partager avec les fonctionnaires les problèmes sur le précompte sur salaire et la pratique illégale des usuriers. Toutefois, certains points méritent d'être améliorés pour l'avenir. Le manque d'électricité dans la plupart des communes sensibilisées a fortement handicapé la campagne. Sur le plan qualitatif, la campagne a été surtout axée sur trois thématiques : le budget, l'épargne et le crédit, alors qu'il a été constaté que les gens commencent aussi à s'intéresser à l'assurance et au transfert d'argent. La formation des agents de la DOF sera axée sur ces deux produits et sur la garantie sur les prêts bancaires.

■ Un outil de recherche développé par la firme FinMark Trust, basée en Afrique du Sud. Une enquête dynamique, dont le contenu est évalué par plusieurs parties prenantes pour que les données collectées soient pertinentes.

Ny asa sy ny fahasalamana

Raha namaky ny Taratra nivoaka ny Asabotsy 12 Novambra isika dia nahatsikaritra lahatsoratra mitondra ny lohateny « **Aretim-baovao vokatry ny asa** ». Hita nisongadina tao anatin'izany lahatsoratra izany fa « *Tamin'ny taona 2010, namoaka ny lisitry ny aretim-baovao ateraky ny asa ny Organisation Internationale du Travail na OIT. Anisan'ny malaza indrindra amin'ireo tany mandroso, sady efa hita taratra eto amintsika raha ny fanadihadiana natao, ny antsoina hoe TMS na « Troubles musculo-squelettiques » : mavesatra, torovana na manaintaina ny hatoka sy ny hato-tanana no iantombohany, miitatra hatrany amin'ny lamosina sy ny valahana, ny kiho, ny lohalika. Fisehony ivelany ihany anefa ireo, satria ny ao anatin'ny no tena voa mafy dia ny saina izany.* »

Raha ny hevitra ny mpitsabo eny amin'ny Centre Medico-Social eny Tsiatofo dia efa matetika mahazo ny mpiara-miasa eto anivon'ny Minisiteran'ny Fitantanam-bola sy ny Tetibola ny TMS, eo ihany koa ny fiakaran'ny tosi-drà ary ny areti-maso. 2/3 ny olona mandalo ao amin'ny sampan-draharaha « cardiologie » dia manana ny olan'ny tosidrà na ny « hypertension » sy ireo voan'ny fanapahana lalan-drà na ny « Accident Vasculaire Cérébral » (AVC).



LES ECHOS : Inona ny antony mahatonga ny aretina « hypertension » ?

Dr Rasolondraibe Ifanomezana : Ny « hypertension », raha ny 80% ny tranga dia manaranaka, fa misy ihany koa ny vokatry ny « stress » izay hianan'ny mpiasa ao amin'ny toeram-piasana (mamony ora fidirana, pression avy amin'ny lehibe, tsy fahazoana congé), izay mahatonga fiakaran'ny tosi-drà na dia efa mihinam-panafody aza ilay olona.

LES ECHOS : Inona ny fitandremana tokony hisorohana ny aretina « hypertension » ?

Dr RI : Ho an'ireo izay efa misy ny vahana ny hypertension (manaranaka), na dia mbola tsy mipoitra aza ny aretina dia tsara mitandrina ny sira, mila manara-maso ny « tension », satria rehefa miha-mandroso ny taona dia mipoitra tsikelikely ny aretina. Raha efa manana olan'ny hypertension kosa dia mila sorohana ny zavatra rehetra manimba ny

lalan-drà ary mila fehezina tsara ny tension. Noho izany dia tokony manajanona ny fifohana sigara, mitandrina ny fiakaran'ny cholestérol, izany hoe manimba ny fomba fisakafoanana (manena ny féculent sy ny hena hohanina, ary ampitomboina ny voankazo sy legioma), ny fitsaboina araky ny tokony ho izy ny diabète, manatanteraka fampiasam-batana tsy mafy loatra fa maharitra ela toy ny diatongotra, hazakazaka madinika, lomano, bisikileta, aérobic na zumba. fampiasam-batana io dia tokony atao farafaharatsiny 30minitra isan'andro, ary Sandro ao anatin'ny herinandro.

LES ECHOS : Raha ny mikasika ny aretina TMS kosa, inona no antony mahatonga izany ? Ary ahoana ny fisehoany ?

Dr RI : Zavatra roa no tena mahatonga izany : ny « stress » sy ny tsy fahampian'ny fahafantarana ny resaka « ergonomie » na ny fanatsarana ny fomba fiasa sy ny fitaovam-piasana mba tsy hanimba ny fahasalamana. Hiaraha-mahalala fa raha ny mpiasan'ny MFB dia be dia be ny miasa amin'ny solosaina mandritry ny tontolo andro, ary ny fomba fipetraka mijery io solosaina io dia efa miteraka io TMS io. Ny tena mateti-pitranga amin'ny fisehoany dia marary lamosina, marary hatoka na marary ny ati-tratra

LES ECHOS : Inona no fisorohana tokony atao ?

Dr RI : Ny fitandremana ny « ergonomie » no mila atao. Rehefa miasa mipetraka foana, dia mila miankina ny lamosina ary mitsangana isaky ny 20 minitra.

Mikasika ny areti-maso kosa indray no hoadihadiana dia marary miisa 400 isam-bolana no mandalo ao amin'ny « service ophtamologie », na ny sampan'asa mitsabo ny maso ao amin'ny CMS Tsiatofo. Ny ankamaroan'izy ireo dia ireo olona efa manao solomaso tonga manao fitsirihana na « contrôle », ny sasany kosa dia sendran'ireo areti-maso toy ny infection na allergie.



LES ECHOS : Inona avy ny karazana areti-maso matetika mahazo olona ?

Dr Rasolofojaona Nivo : Ny resaka maso dia misy ny antsoina hoe areti-maso dia misy ny tsy aretina toy ny conjonctivite, infection, ny tsy mahita tampoka. Fa misy ihany koa ny « fatigue oculaire » ary eo ny manao fitsirihana satria efa manao solomaso. Ny tena betsaka dia ny « trouble visuel », izany hoe miasa eo amin'ny solosaina foana dia mangirifiry be ny maso, marary ny loha.

LES ECHOS : Inona ny tena mahatonga ny « trouble visuel »

Dr RN : Ny fampiasana solosaina no tena mahatonga izay satria tsy voahaja ny fahasalaman'ny maso manoloana ny solosaina. Raha ny tokony ho izy, ankoatran'ny fomba fipetrakin'ny olona manoloana ny solosaina, dia isaky ny miasa mandritry ny 30 min eo aminy « écran » dia tokony maka aina 2 na 3 minitra. Ny antony dia : ny hazavana manome hafanana izay mitarika fahamainan'ny maso na sècheresse. Rehefa maina ny mason'ny olona dia mangirifiry foana ny maso, na marary ny loha na milatsa-dranomaso foana.

LES ECHOS : Inona avy ny fisorohana tokony atao ?

Dr RN : Ny fisorohana tokony atao dia ny « dignement palpébral », izany hoe mila akipikipy ny maso. Izany dia mba ahafahan'ny maso mamokatra ranomaso, manamandomando ny maso, mba tsy ho maina be ny maso amin'ilay hafanana avy amin'ny « écran ». Tsara marihina fa vao misy tranga mahazo ny maso, dia tokony manantona ny mpitsabo maso avy hatrany. Tsara ho fantatra ihany koa fa rehefa mandalo mpitsabo maso dia tsy voatery tonga dia manao solomaso fa arakaraky ny tranga mahazo.



carrière formation

Organisation d'un atelier de renforcement de capacité à Fort Dauphin

DGGFPE

Un atelier de renforcement de capacité des responsables de la gestion financière des Agents de l'Etat au niveau des Institutions et Ministères, s'est tenu le 03 novembre 2016 à Fort-Dauphin. Cet événement a vu l'intervention de plusieurs responsables au sein de la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE), mais également des autorités locales, notamment l'Adjoint au Maire et le Député. Dans son allocution d'ouverture, le Député de Fort-Dauphin a tenu à partager son agrément quant à l'organisation d'un événement pareil. « Ce genre d'événement doit faire l'objet de tapages médiatiques, puisqu'il permet d'éclairer les usagers sur plusieurs points essentiels », affirme-t-il. Par ailleurs, le Directeur de la Solde, Jackson MORA, s'est lancé sur le traitement de la solde des Agents de l'Etat ainsi

prescription quadriennale, ou l'application d'un an d'arréages. En ce qui concerne les cotisations des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les budgets autonomes, les responsables sensibilisent les concernés à payer les parts patronales pour pouvoir bénéficier de leurs droits en matière de pensions. Le Directeur Général de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat, Ihanta Sahondra RAZAFINTSALAMA, a, quant à elle, dressé les actions entreprises et concluantes opérées par son Département.

Plusieurs actions entreprises

La Direction Générale n'a cessé de multiplier les efforts et les améliorations à travers plusieurs initiatives, notamment l'assainissement de la solde

et des pensions. Un assainissement qui a permis de réduire les dépenses jusqu'à 21 milliards MGA pour 2015, et 7 milliards MGA pour 2016.

Toujours dans le cadre de ces améliorations, la Direction Générale a élaboré des logiciels, pour ne citer que le Système de Gestion de la Solde et des Pensions (SGSP) qui devrait accélérer et réduire le traitement des dossiers de solde et de pensions à 2 mois après réception, le Système

de Gestion des Emplois à Courte Durée (SYGECED) pour une coordination financière des Agents ECD auprès de chaque Ministère, non seulement dans la capitale mais également dans les Régions. Le dernier logiciel créé est ALIAS, et à ce propos, des banques partenaires ont déjà bénéficié de formation quant à

l'utilisation de cet outil, qui rappelle le, compense la non-délivrance systématique des avis de crédit.

Pour la DGGFPE, la politique de décentralisation au niveau des Régions est effective. L'attribution de matricule au niveau des Services Régionaux de la Solde et des Pensions (SRSP) et le processus de mandatement dans les Régions même en témoignent. En octobre, on a pu procéder à la réception de 8000 enseignants FRAM qui ont perçu leur salaire dès le mois de novembre. Dans la mise en œuvre de la transparence dans la gestion financière du personnel de l'Etat, la DGGFPE met à disposition son site web « www.dggfpe.mg ». Outre les actualités sociales et économiques relatées quotidiennement, il y est également détaillé les procédures à suivre concernant les dossiers de solde et de pensions. Le bulletin d'information de la DGGFPE « FENITRA » est disponible sur ce site web. Par ailleurs, les usagers peuvent communiquer avec la Direction Générale via sa page Facebook « Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat ».

Plus d'actions à venir

Tous les Ministères sont invités à enregistrer leurs Agents sur l'application en ligne « ALIAS ». Elle appelle à la coopération des Communes pour la déclaration des Agents retraités décédés au niveau de chaque SRSP. En effet, la connaissance de ceux-ci permettra à l'Etat de réduire considérablement les dépenses. La Direction Générale s'affaira à la poursuite des réformes dans la gestion des caisses de retraite qui sont en souffrance actuellement. La mise en œuvre de la dématérialisation des procédures suivra son cours. Certes, la DGGFPE a réussi à atteindre plusieurs objectifs, mais beaucoup restent à entreprendre, surtout en ce qui concerne l'assainissement des états de paie des Agents. Ainsi, elle appelle à la collaboration de tous à dessein d'une bonne gouvernance financière.

DGGFPE



Photos : Communication DGGFPE

que sur l'Application en Ligne sur les Informations Administratives liées à la Solde des Agents de l'Etat (ALIAS) et ses fonctionnalités. Le Directeur des Pensions, Auguste RAZAFINTSALAMA, a tenu à presser les usagers dans la préparation des dossiers de pensions afin d'éviter les sanctions comme la

Renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative à résultats rapides IRR4

DGCF

Deux sessions de formations sur la Comptabilité des Matières pour les Inspecteurs d'État, les Délégués, les Chefs de postes, et les dépositaires comptables du Contrôle Financier (CF)



Photos : Communication DGCF

Une formation de 2 sessions sur la COMPTABILITE DES MATIERES portant sur l'ensemble des règles applicables à la gestion des matériels et des matières de toute nature nécessaires au fonctionnement de l'Administration a été organisée au siège de la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) à Faravohitra en Novembre 2016, dans le cadre du renforcement des capacités des Agents de la DGCF et de l'atteinte de l'engagement du Gouvernement Malagasy : 'Initiative à Résultats Rapides' IRR4.

- La première session du 09 au 10 Novembre, visant la formation des formateurs, a vu la participation des Inspecteurs d'État de la DGCF.
- La seconde session du 14 au 18 Novembre a réuni les Délégués du CF, les Chefs de postes et les dépositaires comptables aux niveaux central et régional.

Dirigées par les Inspecteurs Généraux d'État MAMINJOARY Jean Frédéric et RAKOTOARIMANITRA Dieudonné Germain, ces séances de formation ont comme objectif principal le renforcement des connaissances et la maîtrise des règles sur la gestion de la Comptabilité des Matières.

En effet, les Inspecteurs d'État en leur qualité de formateurs, les Délégués du CF et les Chefs de postes en leur qualité de contrôleurs des actes de l'Administration publique en matière de Comptabilité des Matières, sont appelés à maîtriser l'enchaînement des opérations et des procédures appliquées dans la Comptabilité des Matières. Cela étant, afin de garantir d'une part, la qualité de leur encadrement pour les Inspecteurs Généraux de l'État, et d'autre part, pour leur permettre d'assurer l'exactitude de leurs missions de contrôle sur la gestion rationnelle du patrimoine de l'État et la traçabilité des biens de l'État -pour les Délégués et les Chefs de Postes -.

Les grandes lignes abordées lors de ces séances de formation ont été :

- Le rappel des procédures applicables en Comptabilité des Matières et des règles la régissant;
- le principe fondamental et les objectifs de la tenue de la Comptabilité des Matières, les termes usuels et les divisions de la Comptabilité des Matières, les différents acteurs intervenant en Comptabilité

des Matières, ainsi que les diverses commissions dans la gestion des matériels en service;

- les conditions et modalités du contrôle exercé par le Contrôle Financier, ainsi que les types de vérifications et visa des procès-verbaux en Comptabilité-matière;
- le cadre de participation du Contrôle Financier à des travaux de recensement.

Par la suite, on peut s'attendre à une optimisation des contrôles menés par la DGCF relativement à la situation de la Comptabilité des Matières des Institutions, Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées et Établissements Publics Nationaux et une contribution effective de la DGCF à l'atteinte de l'IRR4.

Il importe de noter que ces sessions de formation ont été marquées par le grand professionnalisme des intervenants-formateurs et la grande qualité d'écoute et d'implication des participants.

DGCF



Percepteur principal des finances: Asa mila fahaizana sy fahamatorana

▪ **Fanazavana entin'i Cristello Andriambelosen, Percepteur principal ao Betroka.**

Les Echos - Inona avy ireo dingana efa nolalovanao nialoha ny naha-percepteur principal des finances anao? Inona ireo fepetra notakiana taminao ka nahatafidiranao teo amin'io toerana io ?

Cristello Andriambelosen - Rehefa afaka baccalauréat ny tenako dia nanohy ny fianarana lalàna teny amin'ny anjerimanontolo. Teny no nahazahoako ny maripahaizana maîtrise en droit. Taorian'izany dia voaray tamin'ny fanadinam-panjakana nokarakarain'ny Tahirimbolam-panjakana ka nanaraka ny fiofanana nandrintra ny herintaona tao amin'ny Ivotoerana Malagasy Momba ny Teti-Pivoarana (IMaTEP) izay nahazoako ny maripahaizana maha Percepteur Principal des Finances.

Les Echos - Mitana andraikitra lehibe ianao izao. Mifanaraka amin'ny fianarana norantovina ve ny zava-misy marina rehefa miatrika ny asa aty amin'ny poste comptable ?

CA - Amin'ny ankapobeny dia mifanaraka tsara ireo zavatra roa voalaza ireo. Saingy misy ihany tranga sy ny toejavatra tsy mbola hita tany am-piofanana ka aty am-perinasa vao miatrika azy. Ohatra iray amin'izany ny fitantanana ny tsempa-panjakana. Tsy misy ny solontenan'ny mpanara-maso ny tsempa-panjakana na ny ARMP sy ny Contrôle financier eto Betroka, hany ka tsy maintsy izahay no manao izany asa izany. Tsy maintsy miasa sady mianatra ihany koa aty amin'ny poste comptable satria mivoatra hatrany ny asa.

Les Echos - Voatendry ho aty amin'ny faritra lavitra andriana ianao. Maro ny fakampahany ka misy ireo voasarika amin'ny fanodinkodinam-bola. Inona no andraikitra raisinao hisorohana ny mety hitrangan'izany ?

CA - Ankoatra ny fahatahorana an'Andriamanitra sy ny fanajana ny asa araka ny velirano izay notanterahiko nialoha ny nandraisako ny asako

(serment) dia tsy afaka manao vadinasa hafa mihitsy ny tenako. Mety hahavoasarika amin'ny fanodinana sy fampiasana amin'ny fomba tsy aradana ny volam-bahoaka mantsy izany. Eo ihany koa ny fanazavana entiko miatrika ireo izay mitarika ahy amin'ny fakampahany fa volam-bahoaka no tantaniko eto fa tsy an'ny tenako manokana akory.

Les Echos - Voasokajy ho faritra mena i Betroka eo amin'ny lafiny fandriampahalemana. Manao ahoana kosa ny fiaraha-miasa amin'ny mpitandro ny filaminana amin'ny fiarovana sy ny fitaterana ny volam-bahoaka ?

CA - Tena mampatahotra tokoa ny tsy fandriampahalemana aty amin'ny faritra misy anay. Farafahakeliny indroa isan-kerinandro no misy fanafihan-jiolahy ato anatin'ny distrikan'i Betroka. Misy fotoana aza dia miakatra manafika aty amin'ny manodidina ny tanàna mihitsy ny dahalo. Noho izany dia tsy maintsy atao laharampahamehana ny fiaraha-miasa matotra amin'ny mpitandro filaminana. Ny fiambenana ny birao amin'ny alina dia iandraiketana ny polisim-pirenena. Ny fitaterana ny volam-bahoaka kosa dia iantsorohan'ny zandarimariam-pirenena. Ity farany dia efa manana ny traikefa sy fahaizamanoa ary mahafantatra tsara ny lalam-pirenena faha-13 (RN13), izay mampifandray ny Trésorerie générale Tolagnaro amin'ny Betroka.

Les Echos - Itrangan'ny olana matetika ny fiaraha-miasa amin'ny vondrombahoakam-paritra sy ny solontenam-panjakana ary ny olom-boafidy aty amin'ny faritra. Inona no fomba entinao namahana izany olana izany ?

CA - Ny fanajana ny lalàna mifehy ny asa no fitaovana voalohany iarovana-tena eo amin'ny asan'ny mpitankantim-panjakana. Eo ihany koa ny fijoroana amin'ny maha tekinisianina fa tsy miandany ara-politika. Farany ny fijoroana amin'ny maha izy azy ny tena na ny fananana personnalité

eo am-panatanterahana ny asa maha Percepteur Principal sy Chef de poste comptable.

Les Echos - Misy ve ny fandaminana manokana mba hampirindra ny fizarana ny vola fisotroan-drononon'ny mpiasam-panjakana sy ny fitsinjara ny volan'ireo mpandray fisotroan-dronono ao amin'ny CNAPS izay iandraiketanao eto amin'ny Perception Principale Betroka ?

CA - Ny fitsanjarana asa manokana ho an'ny fotoana mahabetsaka ireo mpandray vola na ny grand paiement sy ny fiomanana amin'ny fanisana vola mialoha ny andro fandraisan'ny mpandray fisotroan-dronono vola no paikady ataonay. Na izany anefa azo lazaina ho vitsy ihany satria manodidina ny 30 eo hatreto ny mpandray fisotroan-drononon'ny CNAPS eto amin'ny PP Betroka ka tsy dia mananosarotra na dia miaraka aza ny fotoana fandoavana azy.

Les Echos - Inona no vina eritreretinao hanatsarana ny asa ? Misy koa ve ny fikasana hiakatra eo amin'ny sokajy ambonimbony kokoa eo amin'ny asa ?

CA - Tsy miala amin'ireo fanamby napetraky ny Tahirimbolam-panjakana izahay. Tsindrina manokana kosa ny fanamafisana ny fiambenana ny volam-bahoaka dia ny fangatahana fotodrafitrasa manaraka ny fenitra sy fitaovana arifomba miaraka aminy. Ho fanatsarana ny asa dia mitarika ny mpiara miasa ny tenako mba hanana fahavitrihana ka ho afa-po ny mpisitrika sy ny manan-draharaha ato amin'ny toeram-piasanay. Miezaka koa izahay mba ho ara-potoana ny fanaovana tatitra araka asa isaky ny ambaratongany avy. Misy tokoa ny faniriana hiakatra amin'ny sokajy ambony kokoa ato amin'ny Tahirimbolam-panjakana rehefa mahafeno ny fepetra araky ny lalàna izay mifehy ny mpiasam-panjakana.

DGT

DRHA

DE L'EVALUATION A LA PERFORMANCE

L'idée d'une évaluation périodique du personnel du Ministère est née de la volonté de mettre en place la culture de performance et de mérite. L'esprit de ce système s'aligne aux dispositions du Code de déontologie de l'Administration et de bonne conduite des agents de l'Etat.

Actuellement, environ 660 évaluateurs ont été recensés pour 10.600 agents répartis dans 101 Districts de l'île. Sur trois (03) mois de suivi évaluation, (Août à Octobre), un agent de notre Ministère est, en moyenne, performant à 77% (la performance minimum se situe à 5% tandis que quelques agents atteignent déjà une performance de 100%).

Le système d'évaluation actuellement en vigueur repose sur : l'efficacité, la ponctualité, le comportement et la qualité relationnelle de l'agent. Il est totalement dématérialisé et catégorise nos agents en trois groupes : Agent de Surface, Agent de Conception et d'Exécution et les Cadres Supérieures

Ce système promet une administration performante et une culture de mérite. Il constitue un des piliers de l'instauration de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et des Compétences et garantira à notre Ministère une gestion optimale des ressources humaines.

CRITERES	NOTES	
Efficacités		
Autonomie	★ ★ ★ ★ ☆	2.5/5
Assiduité	★ ★ ★ ★ ★	4.7/5
Disponibilité	★ ★ ★ ☆ ☆	1.4/5
Respect des délais	★ ★ ★ ★ ☆	3.6/5
Sens d'adaptation	★ ★ ★ ★ ☆	2.5/5
Qualité de travail	★ ★ ★ ★ ★	4.8/5
Ponctualité		
Ponctualité	<input type="checkbox"/> Saisie manuelle (si décochée, la note sera la moyenne dans le pointage électronique)	
Comportement		
Présentation	★ ★ ★ ★ ★	4.8/5
Sens de la discrétion	★ ★ ★ ★ ☆	3.6/5
Sens de la discipline	★ ★ ★ ★ ★	4.6/5
Respect des valeurs des services publics	★ ★ ★ ★ ☆	2.6/5
Qualité relationnelle		
Relation avec la hiérarchie	★ ★ ★ ☆ ☆	0.4/5
Manière de servir	★ ★ ★ ★ ☆	1.6/5
Relation avec les usagers et/ou les partenaires extérieurs	★ ★ ★ ★ ☆	1.6/5
Travail en équipe	★ ★ ★ ★ ☆	2.7/5

Modèle de fiche d'évaluation d'un agent de conception et d'exécution

Procédures

Impôt

Les nouvelles dispositions fiscales dans la Loi de Finances 2017

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Allègement et clarification des procédures ;
- Instauration des mesures transparentes pour lutter contre la corruption ;
- Rétablissement de la confiance des contribuables ;
- Amélioration des ressources des CTD ;
- Contribution à la protection de l'environnement et au financement des entreprises.

II. DES MODALITÉS D'APPLICATION DE CERTAINES MESURES NOUVELLES

2.1

IMPOT SUR LES REVENUS

- **Modification de l'IRI en ISI** (Articles 01.01.05, 01.01.10-1°, 01.01.14-II)
 - Seuls les importateurs et exportateurs non immatriculés sont soumis à l'IRI au taux de 5%
 - Déductibilité des achats de biens et/ou de services auprès des personnes non immatriculées ayant fait l'objet de retenue à la source et de versement d'impôt synthétique.
- **Séparation de l'imposition des revenus fonciers et des revenus tirés des activités**

professionnelles (Articles 01.01.10-11°, 01.01.13, 01.01.14-I, 01.01.21)

- Régime concerné : régime du réel simplifié
- Non compensation du déficit résultant des autres activités professionnelles au résultat des activités foncières.
- Imposition à l'IR au taux de 10% des revenus fonciers des organismes et associations sans but lucratif.
- Imposition à l'IR au taux de 20% des revenus fonciers des contribuables autres que ceux mentionnés ci-dessus.
- Note à établir

▪ **Admission de certaines dépenses liées à la responsabilité sociale et à la sécurité des sites pour les entreprises minières** (Article 01.01.10-15)

- Dépenses en dons liées à la responsabilité sociale des entreprises prévues par un cahier des charges signé avec un organisme étatique.
- Dépenses pour la sécurisation des sites ainsi que les travaux HIMO ayant fait l'objet de déclaration et de versement d'impôt.

▪ **Extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour investissements au secteur agricole** (Article 01.01.14-I)

- Décision à établir

▪ **Précision sur la liasse fiscale** (Articles 01.01.19, 01.01.21)

- Etablissement des états financiers conformément aux dispositions du PCG 2005

PROCÉDURES

- Présentation des informations minimales suivant des modèles établis par l'Administration fiscale
 - tableau de calcul de résultat fiscal ;
 - tableau des relevés des charges d'exploitation ;
 - tableau des amortissements si significatifs.
- Présentation d'informations supplémentaires pour les personnes soumises à la TVA spéciale sur marché public
 - tableau détaillé et séparé des produits afférents aux marchés publics et aux activités autres que marchés publics de la période ;
 - tableau détaillé et séparé des charges exclusives et communes afférentes aux marchés publics.

2.4

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

▪ **Déductibilité de la TVA sur achat de produits pétroliers des transporteurs maritimes des hydrocarbures** (Article 06.01.17-B)

- Produits pétroliers relevant des tarifs douaniers 2710.19.31 et 2710.19.32
- Décision à établir

2.2

IMPOT SYNTHÉTIQUE

▪ **Création de l'ISI intermittent (ISI)** (Articles 01.02.02, 01.02.04)

- Affectation de l'ISI au profit des budgets des CTD ;
- Personne imposable : personnes non immatriculées effectuant toute vente de biens et/ou de services avec des personnes physiques ou morales immatriculées ;
- Base imposable : prix du bien et/ou du service ;
- Taux : 5% ;
- Déclaration et versement à effectuer avant le 15 du mois suivant le mois de la retenue.
- Décision à établir

▪ **Instauration de nouveaux minima de perception en fonction des activités exercées** (Article 01.02.05)

- Décision à établir

2.3

DROIT D'ACCISES

▪ **Exonération au DA de l'éthanol combustible dénaturé supérieur à 90 degrés** (Article 03.01.02)

- Décision à établir

2.5

IMPOTS LOCAUX

▪ **Autorisation de perception, au profit des collectivités territoriales décentralisées et du Fonds national de péréquation, de quelques ressources fiscales** (Titre IV à Titre XIII)

- Ressources fiscales concernées :
 - Taxe de protection civile ;
 - Taxe de résidence pour le développement ;
 - Taxe de séjour ;
 - Autres impôts de licence :
 - Impôt de licence sur les installations temporaires, saisonnières et occasionnelles ;
 - Impôt de licence sur les activités temporaires, occasionnelles et / ou saisonnières ;
 - Impôt de licence sur les établissements de nuit ;
 - Impôt de licence sur l'organisation des tombolas et de loterie ;
 - Impôt de licence sur l'exploitation des billards et assimilés, des appareils vidéos et des baby-foot à des fins lucratives ;
- Taxe sur les eaux minérales ;
- Taxe sur la publicité ;
- Taxe sur l'eau et/ou l'électricité ;
- Taxe sur l'entrée dans les fêtes, spectacles et manifestations diverses ;
- Taxe sur les pylônes, antennes, relais ou mâts ;
- Taxe sur les jeux radiotélévisés.
- Fixation des tarifs, des modalités d'assiette et de recouvrement relevant du domaine de la loi de finances.
- Pour les ressources fiscales propres à une CTD : vote des tarifs par l'organe délibérant de la CTD bénéficiaire, établissement de titre de liquidation par son ORDSEC et recouvrement à assurer par son régisseur de recettes.

2.6

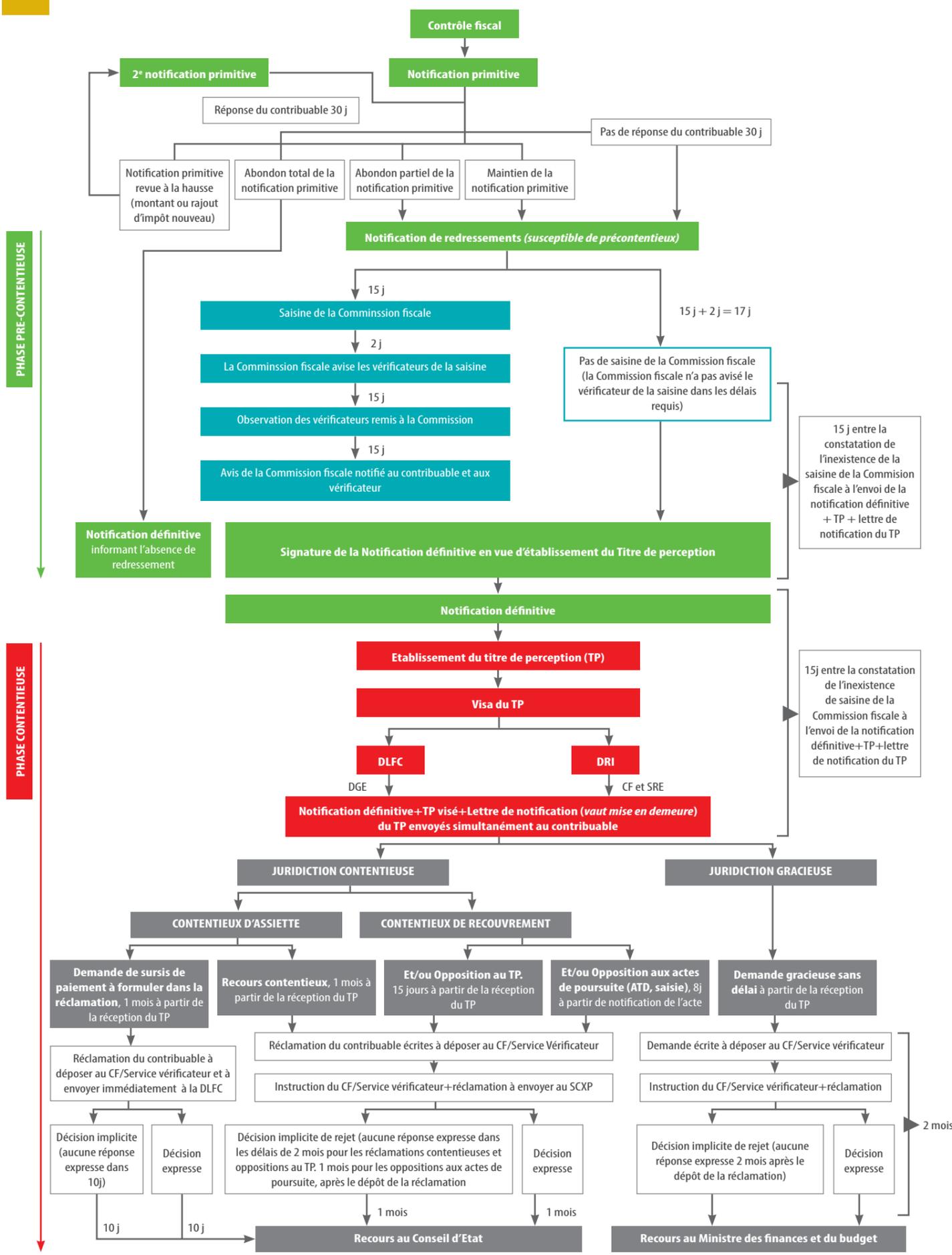
DISPOSITIONS COMMUNES

▪ **Aménagement des dispositions sur l'Avis à tiers détenteurs (ATD)** (Article 20.01.49)

- Prise en considération des soldes créditeurs disponibles sur tous les comptes ouverts au nom du contribuable
- Aucune fusion de compte possible sauf accord préalablement conclu avant la saisie
- Obligation de fournir à l'Administration un relevé de toutes les opérations ayant affecté les comptes du contribuable lorsque le solde du ou des comptes est en position débitrice ou insuffisant
- Créances saisissables :
 - Toutes sommes disponibles sur le ou les comptes
 - Créances conditionnelles
 - Créances à terme
 - Créances à exécution successive

▪ **Précision sur le régime fiscal applicable au moment de la création d'entreprise** (Article 20.05.03)

- Précision sur l'application de la Note n°271-MFB/SG/DGI du 08/06/2015 complétée par la Note n°03 -2016 -MFB/SG/DGI/DLFC du 15/03/2016 portant assujettissement à l'IS de toute entreprise nouvellement créée.
- Uniformisation de la pratique des services opérationnels.
- Toute entreprise nouvellement créée est soumise à l'IS
 - Impôt à payer à titre d'acompte provisionnel lors de cette formalité fixé par les dispositions de l'article 01.02.05.
- Possibilité d'option pour le régime de l'IR matérialisée par le dépôt d'une simple lettre au bureau chargé de la constitution des entreprises.
 - Impôt à payer à titre d'acompte provisionnel prévu par les dispositions de l'article 01.01.14-I selon la nature de l'activité exercée



Chers partenaires, collaborateurs, usagers

Vous avez entre les mains le troisième numéro de « Les Echos des Finances et du Budget » qui, comme son nom l'indique, est le bulletin d'information du Ministère des Finances et du Budget (MFB) dont les maîtres-mots restent et demeurent : Transparence – Rigueur – Respect – Intégrité.

C'est au nom de la Transparence que la Cellule Communication du MFB avait fait, durant l'année écoulée, tout son possible afin de fournir toutes les informations utiles et nécessaires aux administrés, aux groupements professionnels, aux collectivités territoriales décentralisées, aux élus, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et aux journalistes.

C'est au nom de la Rigueur que la Cellule Communication leur avait donné dans son bulletin trimestriel, des informations fiables et de « sources sûres » parce que émanant des responsables mêmes des Directions Générales, directions et services du MFB.

C'est encore au nom du Respect que la Cellule Communication n'avait pas ménagé ses efforts pour jouer le rôle d'interface entre le MFB et les usagers.

C'est enfin au nom de l'Intégrité que la Cellule Communication s'était efforcée d'apporter dans « Les Echos des Finances et du Budget », toutes les explications sur les différentes procédures et démarches au niveau du MFB.

A l'orée de cette nouvelle année, la Cellule Communication tient à remercier les uns et les autres pour leur précieuse collaboration, leur âpre participation, leur sincère soutien et l'intérêt qu'ils portent à « Les Echos des Finances et du Budget ». Et à travers lequel nous adressons, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de « Bonne et Heureuse Année 2017 ».

La communication

MFB en PHOTOS



PRESENTATION
DE VOEUX DU
MFB

L'ANALYSE DES DONNÉES AU SERVICE DE LA GESTION EFFICACE DES FRONTIÈRES



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES DOUANES
2017

Toamasina
le 26 janvier 2017

L'équipe de la communication du Ministère
des Finances et du Budget vous souhaite
une très bonne et heureuse année

2011



Immeuble DGAI - 9L Rue Rainitovo - Antsahavola
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 628 26
E-mail : dgai@mefb.gov.mg



Immeuble Plan Anosy
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 285 91 / +261 20 22 286 00
E-mail : infos@armp.mg
Web : armp.mg



Lot VA 44H Tsiadana (Route de l'Université)
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 383 34
E-mail : csc@csc.mg
Web : www.csc.mg



Immeuble Loharanontsoa (FJKM)
Rue Joel Rakotomalala - 101 Antananarivo
BP 260 Faravohitra
Tél. : +261 20 24 373 49
E-mail : spdgcf@gmail.com



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 420 - 4^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 355 50 / +261 20 22 287 08
E-mail : dgimpots@moov.mg
Web : www.impots.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 203 - 2^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 226 36
E-mail : dgb@moov.mg
Web : www.dgbudget.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 374 - 3^{ème} étage
BP 262 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 229 16
Web : www.douanes.gov.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 122 - 1^{er} étage
Tél. : +261 34 05 917 39
E-mail : scom@dggfpe.mg
Web : www.dggfpe.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 311 - 3^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 276 14
E-mail : sec.dgt@tresorpublic.mg / tresor@moov.mg
Web : www.tresorpublic.mg



27-29 Rue Refotaka Ambatomena
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 236 75/76
E-mail : dinm101@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/imprimerie-nationale/

www.mfb.gov.mg